Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
*Tél. : **(00237) 22 20 35 12** Email: **CTFC_Cam@yahoo.fr***
*Site web: **www.foretcommunale-cameroun.org***

Agence canadienne de développement international

ACCORD DE CONTRIBUTION LOCAL P05/FGSC-ACDI/010-011

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DU PROJET « CONTRIBUTIONS A LA GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES FORETS COMMUNALES DANS LE CADRE DU PAF2C »

Equipe de rédaction du rapport :

- Louis-Bernard CHETEU ; Directeur Technique CTFC
- FAPA Clémentine ; Responsable socio-économique Antenne Est
- Jana SCHINDLER ; Assistante Technique GIZ /CTFC

Supervision générale :

- Bodelaire KEMAJOU ; Directeur du CTFC

JUILLET 2011

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui ont apporté un appui d'une façon ou d'une autre au processus d'auto-évaluation du projet : « Contributions à la Gouvernance dans la Gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C » ; il s'agit spécifiquement :

- Du Fonds pour la Gouvernance et la société Civile de la Coopération Canadienne (FGSC), pour son appui financier et technique (à travers la formation du personnel du CTFC à la méthodologie d'auto-évaluation des projets) ;
- De la Délégation Régionale MINFOF de l'Est, pour sa contribution en ressources humaines, qui a donné à cette évaluation un caractère conjoint (CTFC/MINFOF) ;
- Des Services de l'administration forestière (MINFOF) locale des communes cibles, pour leur disponibilité à participer aux échanges ;
- Des Sous-préfet des communes cibles, pour leur disponibilité à participer aux échanges ;
- Des Maires des communes cibles, pour leur implication dans l'évaluation : mobilisation des acteurs et participation aux échanges ;
- Des Cellules de foresterie communales des communes cibles, pour leur implication dans l'évaluation : mobilisation des acteurs et participation aux échanges ;
- Des membres des Comités paysans forêts et comité Consultatif de Gestion des communes cibles, pour leur disponibilité et participation aux échanges ;
- De toute l'équipe du CTFC, pour son engagement, sa volonté et son humilité dans l'accomplissement de son travail.

TABLE DES MATIERES

Remerciements 2
Table des matières 3
Liste des tableaux 4
Liste des figures 4
Liste des abréviations 5
1. Résumé exécutif 6
2. Introduction 8
3. Description du projet 8
4. But de l'évaluation et méthodologie 10
4.1 Auto-évaluation au niveau des acteurs externes 11
4.2 Auto-évaluation au niveau interne du CTFC 13
4.3 Limites et difficultés rencontrées 13
4.4 Risques de l'auto-évaluation 13
5. Résultats et Conclusions 14
5.1 Résultats de l'auto-évaluation au niveau des acteurs externes 14
5.1.1 Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC 14
5.1.2 Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC 16
5.1.3 Variable 3 : Communication entre les parties prenantes 18
5.1.4 Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences 20
5.1.5 Variable 5 : Suivi et déroulement du projet par le CTFC 20
5.1.6 Conclusions sur l'évaluation des acteurs externes 21
5.2 Résultats évaluation interne et conclusions 23
5.2.1 Variable 1 : Communication 24
5.2.2 Variable 2 : Plan technique d'intervention 25
5.2.3 Variable 3 : Gestion des savoirs 26
5.2.4 Variable 4 : Logistique 27
5.2.5 Variable 5 : Coordination/Gestion du projet 28
6. Leçons apprises 30
6.1 Au niveau externe 30
6.2 Au niveau interne du CTFC 30
7. Recommandations générales de l'auto-évaluation 32
7.1 Au niveau des acteurs externes 32

7.2 Au niveau de l'équipe du CTFC 33
ANNEXES 35
Annexe 1 : TdR de l'auto-évaluation 36
Annexe 2 : listes de présence et des personnes rencontrées 42
Annexe 3 : Liste des documents consultés 43
Annexe 4 : Outils de collecte des données 44
Annexe 5 : Fiche récapitulative des données collectées 56

Liste des tableaux

Tableau 1 : Volets et activités du projet 9
Tableau 2 : Fiche de collecte des données 11
Tableau 3 : Fiche récapitulative des données 11
Tableau 4 : Etat des lieux de la collaboration entre les différents acteurs 18
Tableau 5 : Variables et critères de l'évaluation en interne 23

Liste des figures

Figure 1 : Situation des CPF existants autour des forêts communales 14
Figure 2 : Situation comparative du fonctionnement des CPF dans les communes cibles 15
Figure 3 : Intensité des activités menées par les CPF/CCG dans le cadre du suivi de la gestion forestière.... 17

LISTE DES ABREVIATIONS

AC-CPF	Association Communale de Comités Paysans Forêts
ACFCam	Association des Communes Forestières du Cameroun
CCG	Comité Consultatif de Gestion
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CM	Conseil Municipal
CPF	Comité Paysans Forêts
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
FC	Forêt Communale
FGSC	Fonds pour la Gouvernance et Société Civile de la Coopération Canadienne
FMO	Forêt Modèle
MEO	Mise en œuvre
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PAF2C	Programme d'Appui à la Foresterie Communale au Cameroun
PTA	Plan de Travail Annuel
UFA	Unité Forestière d'Aménagement

1. RESUME EXECUTIF

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), a mis en œuvre le projet « **contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C** ». Ce projet a été mis en œuvre avec l'appui financier du FGSC (Fonds pour la Gouvernance et la Société Civile de la Coopération Canadienne). Le projet en question a été mis en œuvre sur une durée d'une année (juillet 2010 à juin 2011). Et il était question au terme de ce projet, de réaliser une évaluation pour mesurer les résultats atteints et tirer des leçons qui s'imposent de sorte à envisager de perspectives plus efficaces et efficientes. L'approche a été celle de l'auto-évaluation.

L'objectif général de l'auto-évaluation était de mesurer les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C». Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Apprécier le niveau d'appropriation par les bénéficiaires du projet, de l'accompagnement reçu : connaissances acquises, implication des acteurs locaux dans la gestion forestière, efficacité de la gestion forestière, système de communication effectif ;
- Examiner la contribution du projet à l'amélioration de la compréhension et de l'application de la législation forestière;
- Examiner le processus de déroulement du projet aux plans organisationnel et opérationnel;
- Identifier/repérer les résultats obtenus non attendus du projet y compris les facteurs ayant concourus à l'obtention de ces résultats.

Pour ce faire, l'approche méthodologique a consisté en :

- Une évaluation au niveau des acteurs externes : Celle-ci a consisté en des interviews et réunions, et a visé la mensuration de 05 variables :
    - Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC ;
    - Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC ;
    - Variable 3 : Communication entre les parties prenantes ;
    - Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences ;
    - Variable 5 : Suivi et déroulement du projet par le CTFC.
- Une évaluation au niveau interne du CTFC : celle-ci a consisté en une réunion interne et à vise l'appréciation de 05 variables :
    - La communication (interne et externe)
    - Le Plan technique d'intervention ;
    - La gestion des savoirs ;
    - La logistique (ressources matérielles, humaines et financières) ;
    - La gestion du projet.

Les résultats de l'évaluation au niveau des acteurs externes montrent que :

- Il existe des structures représentatives dans tous les villages riverains aux forêts communales ciblées par le projet (CPF et CCG). Ces structures sont encore au niveau embryonnaire de leur fonctionnement puisqu'elles existent pour la plupart depuis quelques mois seulement. Cependant les ressources matérielles et financières nécessaires pour un fonctionnement normal des CPF/CCG

et des CFC restent encore très limitées, et il va de soi qu'elles ne pourront se déployer efficacement que si elles disposent de moyens d'accompagnement adéquats.

- L'implication des différents acteurs dans le suivi de la gestion forestière dépend surtout du niveau d'avancée du processus de foresterie communale. A titre d'exemples : 100% des CPF sont impliqués dans l'information et la sensibilisation des populations, 80% dans la lutte contre l'exploitation illégale, 20% des CPF/CCG impliqués dans la mise en œuvre du plan d'aménagement et 40% des CPF impliqués dans les travaux d'exploitation. Par ailleurs, les CFC s'occupent de l'encadrement des CPF et avec le maire des activités en relation avec le dossier de classement. Le MINFOF local est impliqué dans le suivi des activités dans les forêts en exploitation.
- Pour ce qui de la communication, le constat est qu'elle est plus ou moins bonne à la base, c'est-à-dire entre les CPF/CCG, la CFC et les conseillers municipaux. Par contre pour ce qui est des acteurs en amont (Maires, MINFOF local, exploitants, Sous-préfecture), la communication n'est pas très fluide. Elle est surtout ponctuelle, fonction des circonstances.
- Le projet a contribué à améliorer la connaissance de la législation forestière par les acteurs locaux (populations, CPF/CCG, CM, CFC, etc.). Par ailleurs, on note une contribution du projet à l'amélioration du cadre légal relatif à la gouvernance locale : processus de révision de la décision 1354/MINEF/CAB/D du 26/11/1999 en cours, processus de validation par le MINFOF d'un guide de mise en place et d'accompagnement des CPF.
- L'approche de déroulement du projet a été appréciée sur le plan de la stratégie (CTFC→CFC→CPF/CCG/CM), de la qualité de l'accompagnement (matériel, formation, etc.) et de la collaboration. Cependant des efforts sont encore à faire dans el sens de la collaboration afin d'intégrer à l'avenir tous les acteurs clés (comme le MINFOF local et l'autorité administrative locale), et dans le sens de renforcer la sensibilisation des maires pour une meilleure adhésion/implication.

Les résultats de l'évaluation au niveau interne du CTFC montrent que :

- La communication est déjà bonne à l'interne, avec les partenaires financiers et les communes ; cependant il faudra améliorer les échanges avec quelques partenaires externes locaux tels que les autorités administratives et l'administration forestière locale ;
- Le plan technique d'intervention (déroulement des missions et impact sur les cibles) a été apprécié favorablement à 75% ;
- Les échanges des informations et expériences entre collaborateurs CTFC, ainsi que la concertation sur les approches techniques ont été appréciés positivement à 65% ;
- Les ressources matérielles, financières te humaines, nécessaires pour la mise en œuvre du projet ont été suffisamment disponibles ;
- Le niveau managérial du projet aussi est bien, même s'il ya encore quelques insuffisances à améliorer ; notamment en ce qui concerne la préparation du projet avant le démarrage, le système de suivi du projet et le système de renforcement des capacités interne.

Au terme de cette évaluation, plusieurs leçons ont été tirées et des recommandations formulées dans le sens d'améliorer l'approche d'intervention du CTFC et des différents acteurs concernés ; ceci afin de faire de la gouvernance locale un véritable outil de gestion forestière durable.

2. INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), a mis en œuvre le projet « contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C ». Ce projet a été mis en œuvre avec l'appui financier du FGSC (Fonds pour la Gouvernance et la Société Civile de la Coopération Canadienne). Il était question dans ce projet, de créer et d'accompagner les structures locales représentatives des communautés dans la gestion forestière (CPF) dans les villages riverains aux forêts communales, ceci afin de mettre en place un cadre viable pour la gestion durable de ces forêts.

Le projet en question a été mis en œuvre sur une durée d'une année (juillet 2010 à juin 2011). Et il est question au terme de ce projet, d'évaluer le niveau d'avancement des bénéficiaires du projet (CFC, CPF, communes, conseillers municipaux) dans leur appropriation de tout l'accompagnement qu'ils ont reçu ; de mesurer l'impact du projet auprès des bénéficiaires directs et indirects ; et de tirer les leçons qui s'imposent de sorte à envisager de perspectives plus efficaces et efficientes. L'approche a été celle de l'auto-évaluation ; en effet l'évaluation du projet par l'équipe qui l'a mise en œuvre a été faite dans l'optique d'une bonne remise en question et appropriation des leçons tirées par tous les acteurs concernés.

En général l'objectif de l'auto-évaluation était de mesurer les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C». Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Apprécier le niveau d'appropriation par les bénéficiaires du projet, de l'accompagnement reçu : connaissances acquises, implication des acteurs locaux dans la gestion forestière, efficacité de la gestion forestière, système de communication effectif ;
- Examiner la contribution du projet à l'amélioration de la compréhension et de l'application de la législation forestière;
- Examiner le processus de déroulement du projet aux plans organisationnel et opérationnel;
- Identifier/repérer les résultats obtenus non attendus du projet y compris les facteurs ayant concourus à l'obtention de ces résultats.

La suite du présent rapport d'auto-évaluation s'articule de la façon suivante :

- La description du projet
- Le but de l'évaluation et la méthodologie
- Les résultats et conclusions
- Les leçons apprises
- Les recommandations
- Les annexes

3. DESCRIPTION DU PROJET

Il est une évidence internationalement reconnue que la gestion décentralisée des ressources forestières constitue l'une des politiques les mieux à même d'impulser la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le Cameroun conscient de cette nécessité a depuis 16 ans mis en place un cadre législatif propice à ce nouvel instrument de gestion des forêts. Ainsi, la loi forestière comme les dernières lois de la

décentralisation insistent sur la gestion décentralisée des ressources forestières et de l'environnement par les collectivités territoriales dont l'organe exécutif est la marie représentée par un exécutif élu par ses citoyens communaux. Actuellement les forêts communales existantes et en aménagement souffrent d'un déficit évidant de concertation/collaboration entre les populations riveraines de ces forêts et la commune elle-même (cellule de foresterie communale (CFC), conseillers, exécutif).

Les populations locales se sentent marginalisées et en particulier les femmes tributaires au même titre que les hommes de la forêt pour leurs activités. Les décisions prises au niveau communal concernant la forêt ou la future forêt communale se font trop souvent sans concertation des riverains, leurs droits d'usage coutumiers sont souvent bafoués. Les populations se lancent alors dans des activités parallèles (exploitation illégales des ressources forestières, etc.) et portent de la sorte entrave à la gestion durable des forêts.

Ce constat marquant provient de l'inorganisation des communautés villageoises (Comités paysans forêts (CPF), de leur faible niveau de connaissance de la législation, de leur rôle (des femmes et des hommes et de suivi de l'exploitation des ressources, *etc*.) et des enjeux de développement mais également provient parfois d'une législation restrictive qui entrave fortement à l'obtention d'un climat social stable. L'inexistence de communication structurée entre les communes, ses villages et les autres acteurs n'améliore pas les faits présentés ci-dessus. Notons également que les conseillers communaux ne jouent pas pleinement leur rôle et ont eux aussi malgré leur statut d'élite un faible savoir relatif à la gestion des ressources forestières et du secteur forestier.

Ainsi dans l'optique de contribuer à résoudre les problèmes ci-dessus évoqués, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam), a signé en juillet 2010, un accord de contribution avec le Fonds Gouvernance de la Société Civile de la Coopération Canadienne (FGSC). Ce projet intitulé : **«** Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale au Cameroun (PAF2C)». Ce projet d'un montant total de 88 271 400 FCFA, a porté sur une durée d'un an.

Ce projet avait pour principal objectif celui d'améliorer et de créer un cadre pour la gestion forestière communale durable ; ceci à travers la promotion de la participation et le renforcement des capacités des acteurs de la gestion forestière communale.

La logique d'intervention → résultats – activités, qui a sous-tendu la mise en œuvre du projet, est présentée dans le tableau :

Tableau 1 : Volets et activités du projet

Volets /Activités	**Résultats attendus**
<u>Volet Création des structures représentatives locales :</u> • Identification des CPF existants • Identification et sensibilisation des groupes cibles • Appui aux CFC dans la mise en place des CPF en tenant compte de la dimension genre	Les villages riverains aux forêts disposent des structures fonctionnelles pour leur participation à la gestion forestière
<u>Volet Renforcement des capacités (formations) :</u> • Former les conseillers communaux à leur rôle notamment vis-à-vis de la foresterie communale et de la population riveraine.	Les parties prenantes sont mieux outillées pour mener à bien leurs missions et assumer leurs

Volets /Activités	Résultats attendus
• Elaborer des modules de formation thématiques pour les CFC et les CPF • Elaborer des outils de suivi de l'exploitation forestière pour les CFC et les CPF	responsabilités respectives vis-à-vis de la forêt communale
Volet Renforcement des capacités (accompagnement et appui matériel): • Accompagner les cellules de foresterie communale (CFC) et les CPF en matière d'organisation et de fonctionnement • Outiller et accompagner les CFC en ce qui concerne la gestion forestière durable	Les connaissances et habilités des CFC et CPF relatives à la gestion forestière se sont améliorées
Volet Communication-Information • Appuyer l'élaboration d'un système de communication communale • Appuyer l'élaboration d'un système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune) • Accompagner les communes à la mise en place d'actions d'information et de répression avec le MINFOF, MINEP, la gendarmerie et /ou le MINATD	Les populations cibles sont mieux informées sur la dynamique de la gestion forestière
Volet Valorisation des acquis –Révision législation forestière • Formuler des propositions à l'attention du Comité national de relecture de la législation forestière dans les domaines suivants : - la viabilisation des structures représentatives des populations autour des forêts du domaine forestier permanent pour présenter au Comité national chargé de la relecture de la loi forestière - transfert de compétences environnementales aux communes notamment de pouvoir suivre/contrôler et saisir. • Accompagner l'ACFCAM à participer aux réunions du Comité national de relecture de la législation forestière et à partager les acquis d'expérience du projet	La prise des décisions au comité national tire profit des propositions formulées dans les domaines concernés
Volet Suivi - Évaluation • Suivre et évaluer les activités des CFC relatives au projet lors de chaque visite du CTFC dans la commune. • Évaluer semestriellement la mise en œuvre du projet avec l'équipe d'évaluation du PAF2C et restituer les résultats de suivi/évaluation lors du comité de pilotage	L'ACFCAM est à même d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du projet

4. BUT DE L'EVALUATION ET METHODOLOGIE

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre du mécanisme de suivi évaluation du projet arrêté par l'accord de contribution. En effet, il tétait question qu'au terme du projet, qu'une évaluation soit faite pour mesurer les résultats atteints. L'approche interne a été proposée par le partenaire financier FGSC, ceci afin de maximiser le degré d'appropriation des résultats de l'évaluation par les principaux acteurs impliqués.

Sur la base du cadre de mesure du rendement du projet, les variables suivantes ont été évaluées :

- Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC ;
- Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC ;
- Variable 3 : Communication entre les parties prenantes ;

- Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences ;
- Variable 5 : Suivi et déroulement du projet par le CTFC.

Ainsi, les questions développées dans le guide d'entretien étaient articulées autour de ces différentes variables.

L'évaluation en elle-même s'est située à 02 niveaux :

- Une auto-évaluation au niveau des acteurs externes : CPF, CFC, Responsables communaux, autres acteurs locaux tels que le MINFOF et l'autorité administrative (sous-préfecture)
- Une auto-évaluation au niveau interne du CTFC

4.1 Auto-évaluation au niveau des acteurs externes

Les méthodes suivantes ont été utilisées pour la collecte des données :

- les discussions de groupe : avec un échantillon de CPF dans chaque commune cible ;
- Les interviews des informateurs clés : Il s'agissait ici des entretiens sur la base d'un guide, avec : la CFC, le Maire ou autre responsable communal, Le MINFOF local, le sous-préfet ;
- Les réunions de concertation : celle-ci était en fait une réunion bilan de l'évaluation avec tous les acteurs externes : les CPF, les CFC, les Maire ou autre responsable communal, Le MINFOF local, le sous-préfet, les conseillers municipaux, *etc*.
- La revue documentaire : différents rapports d'activités

Les données ont été collectées par une équipe constituée de 03 personnes, sur la base d'une fiche de collecte conçue à cet effet (Cf. tableau 1). L'analyse des données s'est faite sur la base d'une fiche récapitulative des données collectées (Cf. tableau 2). Les données ont été d'abord analysées par sources et triangulées par la suite, afin de formuler des conclusions et recommandations viables.

Tableau 2 : Fiche de collecte des données

Questions	**Personnes/cibles rencontrées**	**réponses**	**Commentaires/recommandations**

Tableau 3 *:* **Fiche récapitulative des données**

Thèmes	***Synthèse des réponses***	***Synthèse des recommandations/Leçons***

L'équipe en charge de la mission dans chaque commune était constituée de 03 personnes :
- 01 Chef de mission
- 01 assistant, principalement chargée de la prise des notes ;
- 01 cadre du MINFOF Régional ou Central.

L'association du MINFOF à cette mission d'auto-évaluation visait d'une part une meilleure information de l'administration forestière sur la mise en œuvre du projet ; et d'autre part l'appropriation et la pérennisation du projet par cette dernière. En effet l'administration forestière pouvant assurer la continuité de quelques actions du projet, dans le cadre de ces missions régaliennes.

A cet effet, 02 équipes d’évaluation ont constituées : une (01) dans le centre/Sud et l’autre (01) dans l’Est.

4.2 Auto-évaluation au niveau interne du CTFC

Cette phase a porté sur l'examen du déroulement du projet sur les plans organisationnel et opérationnel, et ce à travers une réunion qui a mobilisé toute l'équipe du CTFC impliquée dans la mise en œuvre du projet.

Cette partie de l'auto-évaluation s'est déroulée du 19-20 Juillet 2011 à Bertoua (antenne CTFC Est), intégrant tous les membres de l'équipe qui étaient impliqués techniquement dans la mise en œuvre du projet :

- *Louis Bernard CHETEU – Directeur Technique CTFC ; Chef du projet*
- *Elie NGOA, Ajara NGOUGOURE, Ottou MBIDA, Jeroen VAN DER HORST (Antenne CTFC Centre/Sud)*
- *Clémentine FAPA, Youssouf MATIP, Modeste ENGOLA, Jana SCHINDLER (Antenne CTFC Est)*

Les points clés examinés ici étaient :

- La communication (interne et externe)
- Le Plan technique d'intervention : Missions, travail avec les groupes cibles, les outils élaborés et l'impact sur les groupes cibles
- La gestion des savoirs : L'échange des informations et expériences, et la concertation sur les approches techniques (outils, modules de formation etc.) ;
- La logistique : disponibilité des ressources matérielles, humaines et financières ;
- La gestion du projet : la préparation avant démarrage du projet, la planification des activités et ressources, les stratégies et approches CTFC, le renforcement des capacités internes, le système de suivi, et l'évaluation du projet.

4.3 Limites et difficultés rencontrées

La principale difficulté porte sur l'imposition de l'activité d'auto-évaluation en elle-même par le FGSC. En effet, dans la planification initiale, il était plutôt question de réaliser un atelier bilan à la fin du projet, et ceci avec un budget conséquent. Le fait de remplacer cet atelier bilan à la dernière minute par l'auto-évaluation n'a pas été facile à manager ; ceci au regard du temps (01 semaine) et du budget alloués à l'activité. L'évaluation a finalement porté sur 02 semaines, du fait des contextes spécifiques des communes cibles et de la diversité des acteurs bénéficiaires (CFC, CPF/CCG, CM, maires) du projet et/ou concernés par l'évaluation (MINFOF, Sous-préfecture).

4.4 Risques de l'auto-évaluation

Il est important de mentionné comme risque de cette approche d'évaluation, la non objectivité des évaluateurs. En effet, le fait que le projet soit évalué par l'équipe qui l'a mise en œuvre peut conduire à des résultats assez subjectifs. Pour limiter ce risque, l'équipe a été suffisamment sensibilisée sur l'importance d'une telle approche et sur la nécessité de rester objectif au maximum et de privilégier les idées constructives.

5. RESULTATS ET CONCLUSIONS

Les résultats seront présentés pour chaque niveau : acteurs externes et interne au CTFC.

5.1 Résultats de l'auto-évaluation au niveau des acteurs externes

Les variables suivantes ont été évaluées :

- Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC ;
- Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC ;
- Variable 3 : Communication entre les parties prenantes ;
- Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences ;
- Variable 5 : Suivi et déroulement du projet (par CTFC).

5.1.1 Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC

CPF

De façon générale il existe des structures représentatives des populations locales dans les villages riverains aux forêts communales des communes cibles.

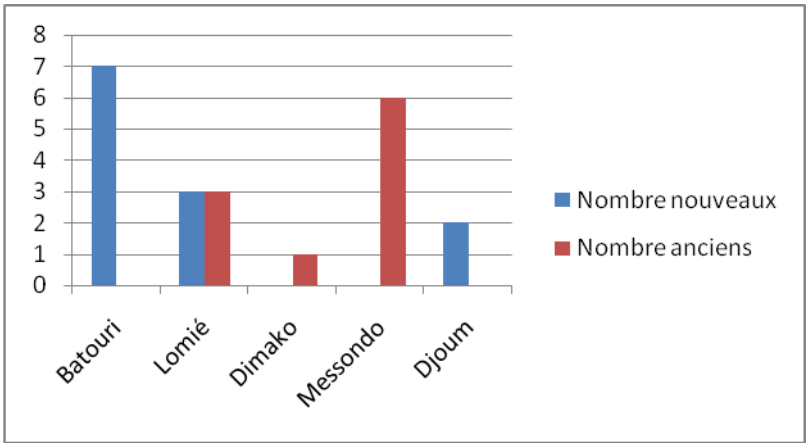

Figure 1 : **Situation des CPF existants autour des forêts communales**

Il ressort que plus de 50 % des structures représentatives des populations locales autour de ces massifs forestiers ont été mis en place durant le projet. Les autres ayant été crées avant, sous l'impulsion soit de la commune (cas du CCG de Dimako), soit du concessionnaire UFA (CPF de Lomié) et de la coopération allemande (CPF Messondo).

Le stade de fonctionnement de ces CPF est encore embryonnaire. En effet, malgré une franche volonté, un engagement et voir même l'existence des règlements intérieur, on note encore des faiblesses sur le plan de la connaissance et de l'appropriation de ces règlements intérieurs et des capacités propres en tant que CPF. Les réunions des membres sont surtout imposées par les activités qu'ils mènent et non par une planification faite à l'avance. Par ailleurs, il ressort que pour le moment les activités des CPF sont surtout impulsées de l'extérieur, soit par le CTFC, soit par la CFC. La figure 2 montre que sur le plan du fonctionnement, les CPF dans la commune de Messondo sont plus avancées que les autres. Cela pourrait s'expliquer dans le fait que ces CPF ont été mis en place bien avant le projet. Les faiblesses qui ressortent de façon générale sont surtout relatives à : l'appropriation par le groupe de son règlement intérieur, la mise

en œuvre d'un plan d'action et d'un plan de communication, la disponibilité des ressources financières pour le fonctionnement du CPF/CCG.

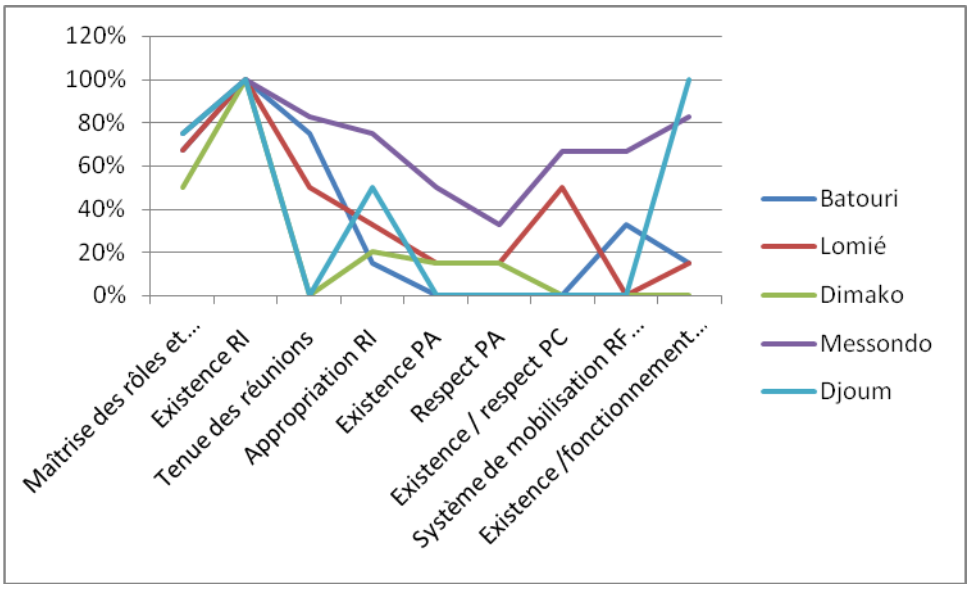

Figure 2 : **Situation comparative du fonctionnement des CPF dans les communes cibles**

RI : Règlement intérieur *PA : Plan d'action* *PC : Plan de communication* *RF : Ressources financières*

Une autre faiblesse majeure notée est les capacités limitées de certains membres. En effet, malgré l'accompagnement en terme de formations données, il ya encore beaucoup à faire pour amener tous les membres des CPF à comprendre et à s'approprier toutes les connaissances nécessaires pour leur mandat. Ceci étant dû au fait que beaucoup de membres ont un niveau de base très faible.

CFC

Pour ce qui est des cellules de foresterie communale (CFC), il en existe une dans chaque commune cible. Elles sont constituées en moyenne de 02 personnes dont un Chef, qui généralement a une formation en foresterie. Les responsabilités de cette cellule sont assez bien définies et clarifiées pour tous ses membres. En général la CFC est considérée comme un service de la commune et fonctionne en tant que tel, avant un budget arrêté dans le budget communal. Cependant les contraintes budgétaires des communes, et le non respect des engagements par les responsables communaux, ne facilitent pas le fonctionnement de la CFC, car le budget planifié est rarement disponible pour celle-ci. De façon générale, tant que la FC n'est pas encore en exploitation, le fonctionnement des CFC est en grande partie supporté par le CTFC ; en effet, la majorité des activités menées par les CFC sont alors impulsées et financées par le CTFC. Une fois que la FC entre en exploitation, il est constaté une certaine autonomie au niveau de la CFC, surtout en ce qui concerne les activités d'exploitation proprement dite.

Pour ce qui est de la documentation, elle est en général bien rangée ; bref il existe un système d'archivage dans toute les CFC. Système qui est cependant mis à défaut par le manque de bureau (Batouri) et/ou l'insuffisance des équipements (Dimako, Lomié, messondo et Djoum).

Maire/exécutif communal

Au sein de l'exécutif communal, si l'existence des CPF/CCG est bien connue, il n'en est pas toujours de même des rôles et responsabilités et même du fonctionnement de ces structures. Il ya même lieu de s'interroger (comme dans le cas de Djoum), si ces structures sont acceptées comme étant pertinentes pour contribuer à la gestion durable de la forêt, ou alors si elles sont tout simplement tolérées comme une exigence de la législation forestière.

Les conseillers municipaux sont de plus en plus conscients du rôle et de la pertinence de structures représentatives des communautés locales dans le cadre de la gestion forestière. D'où un intérêt grandissant dans les communes, de pérenniser les CPF/CCG et les CFC ; intérêt manifesté par exemple par la prévision d'un budget pour le fonctionnement de la CFC comme service (y intégrant les activités d'encadrement des CPF menées par la CFC).

Il est aussi constaté de façon générale que la relation entre la Mairie et les CPF/CCG transite toujours par la CFC. En effet aucune communication directe Mairie CPF, et même dans la vision d'appui financier de la commune aux CPF, il est surtout question de financer les activités d'accompagnement des CPF par les CFC, et non d'appuyer directement les activités de ces CPF/CCG.

Services locaux de l'administration forestière et de l'autorité administrative (sous-préfecture)

Bien qu'informé en général de l'existence et sur la localisation des CPF/CCG, le constat est qu'au niveau local, les rôles et responsabilités de ces structures ne sont pas clairs. En effet, leur mandat principal qui est celui d'intermédiaire privilégié entre les populations locales et l'administration forestière, n'est pas bien compris ainsi au niveau de l'administration forestière locale ; les CPF/CCG étant plus considérées comme appelés à rendre compte à la commune (forêt communale) ou à l'exploitant forestier (UFA). Jusqu'à présent, le rôle de l'administration forestière et de l'autorité administrative locales s'est surtout limité à la mise en place et installation de ces CPF. Des mesures devront être prises pour permettre à ces acteurs de s'approprier effectivement leurs responsabilités en ce qui concerne le fonctionnement des CPF ; notamment : l'information continue et la sensibilisation, les formations, et une bonne collaboration avec l'institution communale et tout autre acteurs de la gestion forestière locale.

5.1.2 Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC

Le degré d'implication des CPF/CCG dans le suivi de la gestion forestière dépend du statut de la forêt communale en question : en cours de classement, en cous d'aménagement, ou en exploitation. En effet, pour les FC en cours de classement ou d'aménagement (Batouri, Lomié), l'action des CPF se limite surtout à l'information / sensibilisation de la population locale sur le processus, et à la lutte contre l'exploitation illégale (dénonciations). Pour ce qui est des forêts communales en exploitation (Dimako, Djoum et Messondo), en plus de la sensibilisation des populations locales et de la surveillance de forêt, les CPF sont suivent la mise en œuvre du plan d'aménagement (Messondo) est sont impliqués dans les travaux d'exploitation (Dimako et messondo). Le fait que dans 50% des cas, les CPF n'ont pas été impliqués dans l'élaboration des plans d'aménagement, ne facilite pas leur travail. En effet, de ce fait ils ne maîtrisent pas bien les limites de la forêt et des différents découpages. Cette situation est d'autant plus accentuée à Dimako puisque le CCG ne dispose pas du document du plan d'aménagement de la FC pour vraiment jouer ce rôle de suivi de la mise en œuvre. Toute cette situation est reflétée dans la figure 3 ci-après ; et il est évident que pour le moment seuls les CPF autour de la FC de Messondo semblent jouer assez pleinement leur rôle.

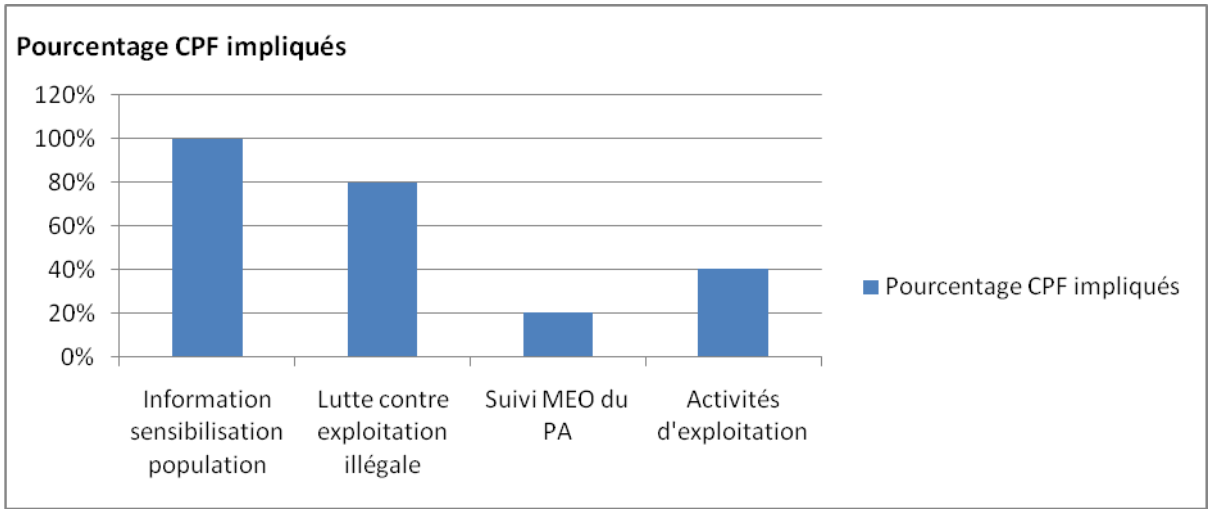

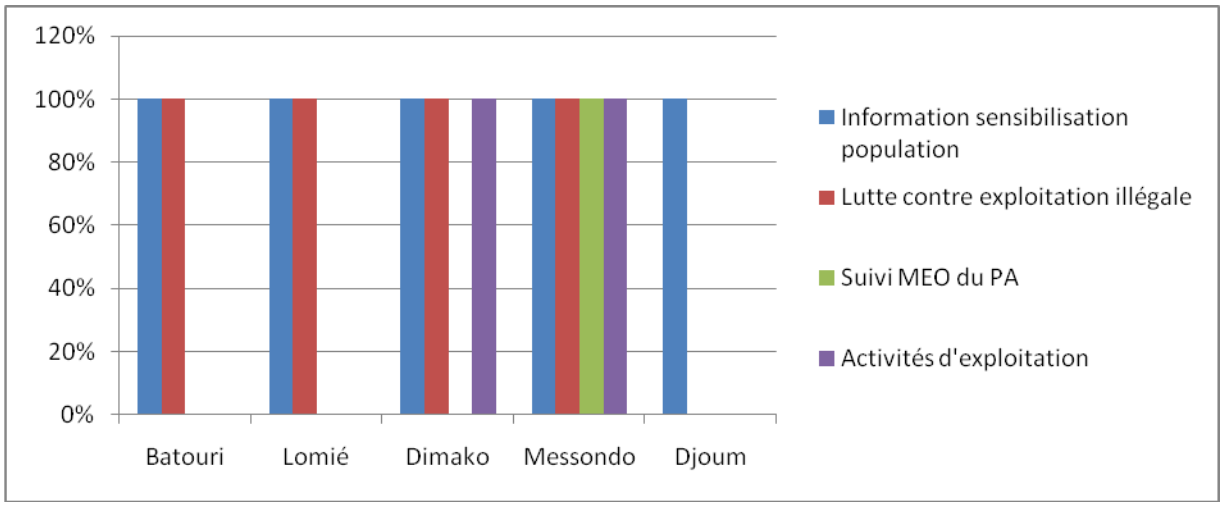

Figure 3 : Intensité des activités menées par les CPF/CCG dans le cadre du suivi de la gestion forestière

De même que les CPF/CCG, l'implication des CFC dans le suivi de la gestion forestière est dépendante du processus du classement. Les activités allant de l'information /sensibilisation des populations locales (via les CPF), au suivi de l'exploitation forestière et autres activités connexes comme les reboisements. La lutte contre l'exploitation illégale se fait à travers un système d'alerte aux infractions, dont les principaux acteurs sont les CPF/CCG et la CFC ; les maires et responsables des services forestiers locaux sont toujours interpellés en fin de compte pour trancher.

Pour ce qui du suivi de la gestion forestière, les Maires connaissent très bien leur forêt ainsi que les activités qui s'y déroulent (ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble de l'exécutif communal) : travaux d'aménagement, reboisement, répression, etc. On note cependant une faible collaboration entre la mairie et les services administratifs : MINFOF local et sous-préfecture dans le cadre du suivi de la gestion forestière. En effet ceux-ci, sont surtout au courant des existences (CPF, forêt communale, CFC, *etc*.), mais pour ce qui est du déroulement du processus, la Mairie ne met pas généralement ces informations à leur disposition. Cette tendance pourrait aussi s'expliquer par le fait que les sous-préfets subissent des affectations de poste assez régulièrement, et à défaut d'un système d'archivage efficace dans ces services, les nouveaux arrivés ne trouvent pas de trace des activités suivies.

La collaboration entre la Mairie et l'administration forestière locale se fait surtout dans le cadre de la répression. A ce niveau il règne tout de même une confusion sur la question de savoir qui dans le cadre de la foresterie communale est chargée d'effectuer les saisies en cas d'infraction, et quelle est la gestion

affectée aux produits saisis. Il ya encore un vide juridique sur cette question, et il va de soi que cela ne peut qu'entrainer un certain désordre sur le terrain.

5.1.3 Variable 3 : Communication entre les parties prenantes

La communication entre les différentes parties prenantes à la gestion forestière est représentée dans le tableau 04.

Tableau 4 : Etat des lieux de la collaboration entre les différents acteurs

Acteurs	CPF/CCG	CFC	Maire	MINFOF local
CPF/CCG	Partage d'expériences au sein d'une même commune	Encadrement technique : information, sensibilisation et formation	Pas de communication directe : via la CFC	RAS
CFC	Informations diverses provenant des villages ou de la forêt : Exple : infractions	/	Information /concertation au sujet de la forêt communale	Dans de rares cas lors des infractions forestières
MAIRE	Le maire en tant que Président du CCG, fait partie intégrante du groupe	Compte rendu des activités + doléances CPF/CCG	/	RAS
MINFOF Local	Informations sur les infractions à travers la CFC	Suivi des activités d'exploitation forestière	Information sur les cas d'infraction -En cas de besoin information /concertation en relation au classement de la FC	/
Populations	Information et sensibilisation sur la gestion forestière	RAS	Pas de communication directe : via le CM	/
Sous-préfet	RAS	RAS	-En cas de besoin information /concertation en relation au classement de la FC	Collaboration horizontale en général
Conseil municipal	-Le CCG informe et rend compte au CM - Pour les CPF RAS pour le moment	Compte rendu et plaidoyer informels (individuel)	Information sur la forêt communale lors des sessions du conseil municipal	RAS
Comités riverains, etc.	RAS	RAS	RAS	RAS
Exploitants forestiers	Concertation et transmission doléances populations locales	Concertation approches de travail	Collaboration pour l'exploitation de la forêt	Contrôle de l'aménagement et de l'exploitation

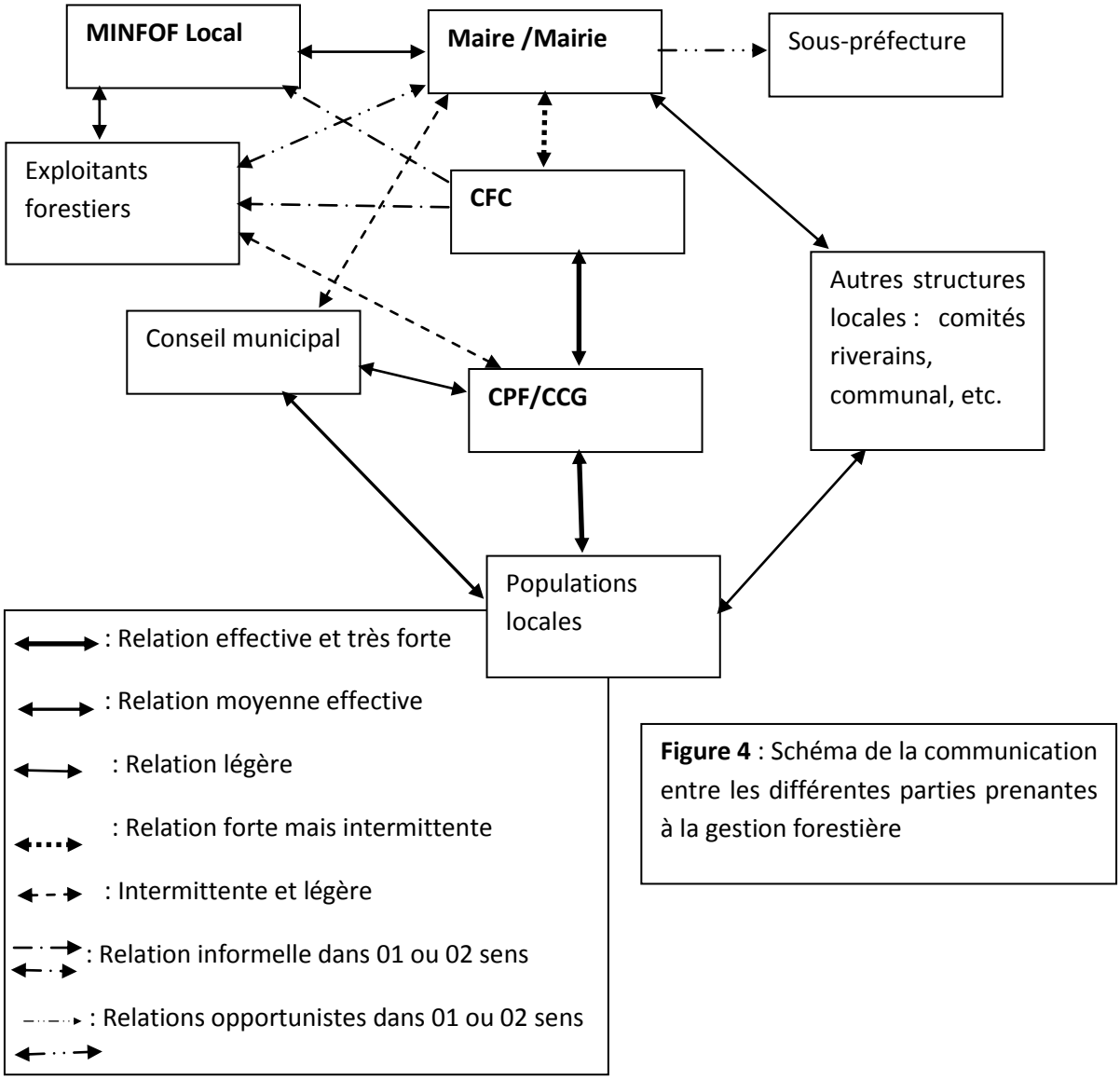

Figure 4 : Schéma de la communication entre les différentes parties prenantes à la gestion forestière

Les constats que traduisent le tableau 2 et la figure 4 sont les suivants :

- Une forte collaboration existe déjà à la base entre les CPF/CCG et la CFC ;
- Cependant la collaboration entre les CPF/CCG et les autres structures locales (conseil municipal, comités riverains et communal est encore à travailler ;
- En amont, les principaux interlocuteurs des CPF/CCG demeurent la CFC et les exploitants forestiers (s'il en existe) ; la relation entre les CPF/CCG et les autres acteurs tels que la mairie, le MINFOF local et la sous-préfecture reste très faible ;
- Une faible collaboration entre les acteurs en amont : Mairie, MINFOF local, Sous-préfecture ; ce qui sur le plan stratégique ne favorise pas l'atteinte des bons résultats dans le processus de la gestion forestière.

5.1.4 Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences

Au niveau de la base (populations locales, CPF/CCG, Conseillers municipaux (CM), CFC, etc.) le projet a contribué à améliorer le niveau de connaissance de la législation forestière. En effet, à travers les séances d'information, sensibilisation et formation faites auprès des CFC, CM et CPF/CCG ; et à travers les restitutions faites par ces derniers auprès des populations, tout le monde a été doté des connaissances d'ordre générale sur la loi forestière ; notamment : la loi de 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la Pêche, la décision N° 1354/MINEF/CAB/D du 26/11/1999 dont l'annexe met en place les CPF, l'arrêté conjoint 0520/MINATD / MINEFI/MINFOF du 30 juin 2010 portant sur l'utilisation des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques et destinées aux communautés riveraines et communes. Des copies de tous ces documents sont disponibles dans les archives des CPF/CCG, CM et CFC.

Par ailleurs, au sortir de l'atelier d'harmonisation des stratégies d'appui aux CPF, qui s'est tenue au début du projet, toutes les parties prenantes ont formulé une note synthétique adressée au MINFOF, plus particulièrement au comité de relecture de la loi forestière. Cette note synthétique relevait les vides liés au statut et fonctionnement des CPF, et faisait des propositions d'améliorations.

L'une de recommandations de cet atelier était de mettre en place une démarche d'ensemble pour tous les acteurs œuvrant en relation avec les CPF, ceci à travers un guide pratique de mise en place et d'accompagnement des CPF. Le guide en question a donc été élaboré avec la participation /contributions de toutes les parties prenantes : CTFC, MINFOF, ProPSFE, communes (maires et CFC), exploitants forestiers, CPF, ONG locales, *etc*. Ce guide rentre dans les détails de la mise en place et de l'accompagnement des CPF, et propose des solutions /recommandations pour les problèmes /difficultés/ contraintes généralement rencontrées par les acteurs. Ce guide est en quelque sorte une anticipation sur la révision de la loi forestière ; et pour optimiser son impact, un projet de validation du guide par le MINFOF est en cours.

Une autre contribution du projet à la législation forestière est la mise en place d'un comité de relecture de la décision 1354/MINEF/CAB/D du 26/11/1999, décision ministérielle dont l'annexe définit le cadre d'exercice des CPF. En effet, lors de la réunion de lecture du guide pratique de mise en place et d'accompagnement des CPF au niveau de la Direction des forêts du MINFOF, il a été décidé qu'il faut réviser la décision 1354/MINEF/CAB/D du 26/11/1999 ; d'où la mise en place d'un comité multi-acteurs (MINFOF, exploitants forestiers, CTFC) à cet effet.

5.1.5 Variable 5 : Suivi et déroulement du projet par le CTFC

De façon générale, le moment de la mise en œuvre du projet a été bien apprécié. En effet, pour les forêts communales de Dimako et Djoum (déjà en exploitation), et celles de Lomié et Messondo déjà classées, et celle de Batouri en cours de classement au commencement du projet, il était très pertinent de corriger les manquements de la mise en place des structures devant faciliter l'implication et la participation des communautés dans la gestion forestière.

Pour ce qui est de la collaboration du CTFC avec les autres acteurs, elle a été bien appréciée de la part des CPF/CCG, CFC et Maires. En effet, la communication a toujours été aisée, et la planification prenant en compte autant que possible les réalités du terrain. Cependant les CFC souhaitent que le CTFC prenne davantage en compte les limites financières des mairies dans la planification financière des activités. La

collaboration avec les administrations (MINFOF local et sous-préfecture) quant à elle n'a pas été effective. Ceux-ci souhaiteraient à l'avenir une implication plus directe du CTFC dans la mise en œuvre des projets/activités (informations, concertations, activités conjointes, *etc*.).

L'approche d'appui formation CTFC → CFC → CPF/CCG a aussi été appréciée. Seulement les CFC souhaitent disposer de plus d'espace pour leur planification propre, car ils subissent la plupart du temps celle faite par le CTFC, qui ne tient pas toujours compte de leur programme et des réalités de terrain. A cet effet, il a été recommandé à la CFC de transmettre son calendrier d'activités à l'avance au moins sur 02 mois, au CTFC.

A travers le projet, les formations suivantes ont été données aux CFC, CPF/CCG et CM :

- Rappels des rôles et responsabilités des CPF ;
- Identité d'un CPF, élaboration du règlement intérieur et du plan d'action d'un CPF ;
- Communication interne et externe au sein d'un CPF ;
- Législation forestière et Suivi de la gestion forestière ;
- Mobilisation et gestion des ressources financières pour le fonctionnement d'un CPF ;
- SIG et Cartographie (pour la CFC).

A travers toutes ces formations et le système d'accompagnement post-formation, les capacités des cibles se sont significativement améliorées, et elles ont pu développer les outils tels que : le règlement intérieur, le plan d'action, le plan de communication, et quelques montage d'activités génératrices de revenus.

Il va de soi pour tous les acteurs que la période d'un an du projet est très insuffisante pour rendre des structures (CPF/CCG) constituées de personnes ayant initialement un niveau intellectuel assez faible, fonctionnelles et autonomes. Il serait donc suicidaire d'arrêter l'accompagnement au stage actuel, où les cibles commencent déjà à assimiler l'accompagnement reçu. Il est important de trouver les voies et moyens pour continuer pendant un certain temps à accompagner les CPF/CCG.

5.1.6 Conclusions sur l'évaluation des acteurs externes

Le projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C », a effectivement contribué à mettre en place un réseau de structures représentatives des populations locales (CPF/CCG), ceci afin de garantir l'implication et la participation effective des communautés locales dans la gestion forestière. Le projet en plus de la mise en place/redynamisation de ces structures, a par ailleurs contribué à :

- Renforcer les capacités des différents acteurs locaux tels que ces CPF/CCG, les conseillers municipaux, les CFC (formations et appui matériel) ;
- Améliorer la communication / collaboration entre les différents acteurs locaux impliqués dans la gestion forestière ;
- Une meilleure compréhension de la législation et valorisation des expériences dans le cadre de la gouvernance forestière locale.

Au terme du projet, il ya eu beaucoup d'acquis tel que relevé dans les chapitres précédents, mais il est aussi clair que ce travail d'une année est insuffisante pour mettre en place une gouvernance locale efficace, et qu'il subsiste encore beaucoup de faiblesses à relever, notamment :

Au niveau des CPF/CCG :

- Une assimilation insuffisante des formations, due au faible niveau initial des membres en général ;
- Des capacités financières et matérielles limitées ;

- Des capacités organisationnelles encore limitées : faible appropriation du règlement intérieur, difficultés dans l'élaboration d'un plan d'action efficace ;
- Faible visibilité au niveau communal.

Au niveau des CM :

- Appropriation insuffisante de leurs rôles et responsabilités en tant que conseillers municipaux dans le cadre de la gestion forestière ;
- Information et sensibilisation limitée.

Au niveau des CFC :

- Insuffisance /Indisponibilité des ressources financières et matérielles allouées au fonctionnement de la cellule ;
- Précarité du statut du personnel de la CFC (temporaire pour la plupart).

Des propositions /recommandations ont été recueillies auprès des différents acteurs dans le sens de venir à bout de toutes ces faiblesses, notamment :

Commune et MINFOF local

- Mettre en place un système de collaboration/communication entre les différentes structures locales existantes (CPF, comités riverains conseils municipal, *etc*.) : réunions, échanges d'informations, *etc*.
- Améliorer la visibilité des CPF en facilitant la mise en place d'une association communale des CPF (AC-CPF)
- S'approprier leurs responsabilités en ce qui concerne les CFC, CPF et autres structures locales en relation avec la gestion forestière→ prise en compte des CPF dans les budgets communaux et dans les PTA du MINFOF
- Echanger régulièrement avec l'administration forestière et l'autorité administrative sur la foresterie communale : transmission des rapports et tout document d'importance spécifique ou générale.

CFC

- Echanger avec l'administration forestière locale sur le déroulement des activités, partenaires, difficultés, *etc*.
- Travailler suivant une planification bien établie et concertée avec le Maire, le MINFOF et le CTFC

CPF

- Prendre des dispositions pour que les membres s'approprient effectivement l'accompagnement reçu : révisions individuelles, séances de travail de groupe, etc.
- Vulgariser à l'interne, le règlement intérieur du CPF

CTFC

- Renforcer la sensibilisation des Maires pour une meilleure implication dans la mise en œuvre des activités
- Renforcer la collaboration /échange CTFC et l'autorité administrative (sous-préfet) et l'administration forestière, dans nos communes cibles.

5.2 Résultats évaluation interne et conclusions

Cette partie vise une évaluation en interne de la mise en œuvre du projet. L'objectif de ce travail était d'établir les forces et faiblesses du management du projet par le CTFC, et de faire des recommandations et suggestions pour la mise en œuvre des projets à l'avenir. La réflexion sur les leçons apprises pendant le processus de l'autoévaluation permet à l'organisation en interne de rechercher des outils pour mieux conduire les activités du projet à l'avenir.

L'approche choisie pour l'évaluation en interne était un atelier. En utilisant les méthodes participatives tous les collaborateurs avaient la possibilité d'exprimer leurs expériences, constats et impressions du management du projet.

Les variables qui ont été évaluées lors de l'atelier étaient :

- Variable 1 : La communication
- Variable 2 : Le plan technique d'intervention
- Variable 3 : La gestion du savoir
- Variable 4 : La logistique
- Variable 5 : La coordination/gestion du projet

Chaque variable est défini par des critères. Les critères étaient complétés par les participants pendant l'atelier. Les participants de l'atelier était demandé de noté chaque critère sur une échelle 0 (nul) à 10 (très bien). Après l'évaluation de chaque critère individuellement par participants, les forces, les faiblesses et les recommandations étaient discutés et capitalisés en plénière.

Tableau 5 : Variables et critères de l'évaluation en interne

Variable	Critères
Communication	- Communication en interne entre des collaborateurs CTFC - Communication entre CTFC et la groupe cible - Communication avec les partenaires
Plan technique d'intervention	- Mise en œuvre des missions, Travail avec la groupe cible - Qualité des outils élaborés - Impact au groupe cible
Gestion du savoir	- Echange des informations et expériences entre collaborateurs CTFC - Concertation entre des collaborateurs sur l'approche technique (utilisation des outils, déroulement des formations)
Logistique	- Disponibilité des matériels - Disponibilités des ressources humaines - Disponibilité des ressources financières
Coordination/gestion du projet	- Préparation du projet avant le démarrage - Planification des activités - Stratégie et approche du CTFC concernant la réalisation des activités - Renforcement des capacités en interne (personnel CTFC) - Qualité du système de suivi - Qualité de l'évaluation du projet

5.2.1 Variable 1 : Communication

Critères	Résultat de l'évaluation sur une échelle 0 (nul)-10(très bien)
Communication en interne entre des collaborateurs CTFC	6,7
Communication entre CTFC et la groupe cible	6,4
Communication avec les partenaires	5,7

Forces : Le flux des informations entre les collaborateurs CTFC impliqués dans le projet était assez bien. L'échange et concertations entre les antennes Centre/Sud et Est par Email et téléphone était assez intensive. Pour mieux suivre des activités sur le terrain, un tableau de monitoring était élaboré et l'équipe était invitée à le remplir régulièrement.

La communication avec les cellules forestières communales (CFC) a été jugée par l'équipe CTFC assez bien. Grâce aux décentes permanentes sur le terrain, les échanges avec des CFC était intensifs et directs. Aussi la communication avec les membres des Comités Paysans Forêt (CPF) était positivement évaluée. Grâce à plusieurs formations, le CTFC a eu le contact direct et régulier avec les groupes cibles. Ce contact régulier a servi également à l'adaptation de l'approche et du conseil technique du CTFC vers les CFC et les CPF. Le CFC était fortement formé par le CTFC pour jouer le rôle de relais entre CTFC et les CPF lors du déroulement du projet. En général il a été établi par l'équipe du CTFC que ce rôle de relais des CFC s'est bien déroulé et a bien fonctionné dans la majorité des communes cibles. Pour une meilleure implication de l'administration (Minfof) dans l'exécution du projet, le CTFC a pris plusieurs mesures pour l'implication du Minfof. Quelques missions conjointes étaient réalisées. L'échange avec les points focaux foresterie communale du Minfof au Centre/ Sud et à l'Est s'est déroulé en permanence. Concernant la communication avec le bailleur il a été conclu que l'échange permanent et la disponibilité du personnel FGSC était bien appréciée par le CTFC.

Faiblesses : C'est qui a manqué lors du déroulement du projet était un échange et le feedback plus direct, par exemple la manière des concertations directe entre les antennes Centre/Sud et l'antenne à l'Est. Il est sorti comme une faiblesse que la forte dépendance des CFC a aussi ralenti le processus à certains moments, parce qu'ils n'étaient pas toujours joignables où disponibles. La communication avec la commune, spécifiquement avec les maires était faible. Aussi l'absence ou le mal fonctionnement des canaux modernes de communication (Email, Courrier) était indiqué comme faiblesses pour une communication plus efficace avec les communes. En considérant le plan de communication avec le Minfof au niveau central il a été constaté que, même si il y a eu plusieurs essais du CTFC pour les informer sur le projet, l'administration n'était pas toujours intéressée au processus de la mise en place des CPF, qui serait normalement leur propre travail.. L'équipe a constaté, que le Minfof local n'était pas suffisamment impliqué et utilisé par le CTFC lors du déroulement du projet. Par rapport à la communication avec le FGSC il était signalé que certaine façon de faire était un peu trop imposé au CTFC et que le bailleur n'a pas toujours cherché d'informer le CTFC sur les changements dans leur planification ou leurs modalités. Mais ses changements ont aussi influencé la planification de la mise en œuvre du projet.

Recommandations : A l'avenir il faut prévoir plus des réunions de concertation en interne entre des collaborateurs CTFC qui sont techniquement impliqués dans la mise en œuvre d'un projet pour échanger

directement sur l'avancement, les défis, des constats lors du projet. Ceci permettra une meilleure coordination des activités et permettra aussi un échange d'informations plus intensives. Pour faciliter la communication avec les parties prenantes, il serait souhaitable d'élaborer et de diffuser un répertoire des tous les acteurs clés du projet. L'équipe doit s'également mieux se concentrer sur la qualité de la collaboration avec la commune, et spécifiquement avec les maires avant les décentes de terrain. Le CTFC doit utiliser les moments d'échange avec les maires plus efficacement (p.ex. pour faire le lobbying, faire le briefing sur certains sujets). Dans la suite du projet, il est important d'impliquer plus intensivement les Chef postes forestiers locaux et le personnel des délégations régionales du Minfof pendant les missions sur le terrain. A l'avenir il faut également prendre en compte des exigences du Minfof (par exemple les perdiems) dans la planification des projets. Pendant les décentes sur le terrain du CTFC il serait important de toujours passer chez le chef de poste forestier local du Minfof pour l'impliquer et lui rendre compte des activités.

5.2.2 Variable 2 : Plan technique d'intervention

Critères	Résultat de l'évaluation sur une échelle 0 (nul)-10(très bien)
Mise en œuvre des missions, Travail avec le groupe cible	7,4
Qualité des outils élaborés	7,3
Impact sur groupe cible	6,8

Forces : L'approche du travail avec les groupes cibles était participative et interactive. Les décentes sur le terrain par le CTFC étaient organisées en permanence. Cela a permis à l'équipe du CTFC de faire un suivi de l'état d'avancement assez régulièrement. Pour tous le personnel CTFC impliqués dans le projet, les procédures administratives liées à la réalisation des activités étaient claires. Les formations ont fortement répondues aux attentes et besoins des membres du CPF. Il y avait une diversité de sujets, de modules, adapté au contexte. Les modules étaient élaborés bien en avance et les documents étaient disponibles pendant les formations. Toute l'expertise du CTFC était mise en valeur et utilisée lors de l'élaboration des modules pour les formations des CPF. En plus, les membres CPF ont apprécié que les contenus des modules étaient aussi applicables aux autres contextes quotidienne et que ça a permit un renforcement entier de leurs capacités. A la fin du projet les résultats sur le terrain étaient : dans tous les communes pilotes nous trouvent des CPF, qui sont reconnu par la population et certains acteurs communaux. Leur forte implication dans la gestion forestière a augmenté la gouvernance. Les CPF et les membres CFC ont affirmé que leur capacité s'est améliorée avec le projet.

Faiblesses : Lors de l'élaboration des modules pour le CPF le défi était d'adapter le contenu et la méthodologie au niveau d'éducation local. Mais l'équipe du CTFC a constaté que quelques modules étaient trop vastes en considérant les capacités d'assimilation des informations par la groupe cible. En plus les membres CPF ont rarement pris l'initiative pour recycler les formations à leur niveau. Cela a entraîné que les membres CPF ne soient pas souvent à jour avec les missions du CTFC qui se dérouleraient régulièrement. Le plan de travail élaboré par le CTFC était même un peu trop chargé en considérant les capacités des membres CPF à assimiler des informations. Mais la pression du projet n'a pas toujours permis de s'adapter au rythme local. Dans certains cas et certaines communes le temps donnés à certains modules n'était pas suffisant. Le CTFC n'a aussi pas prévu de mettre à la disposition tous les textes légaux pertinents pour leur travail. Concernant l'impact du renforcement des capacités il n'y avait pas des points faibles qui sont sorti, mais surtout des risques : Les dénonciations des infractions environnementales peuvent

retomber sur des individus. Un autre risque constaté est que certains membres CPF s'engagent seulement parce qu'ils attendent des rémunérations et ceux-ci sont pas trop engagés.

Recommandations : Dans les projets futures il est important d'adapter le planning au rythme et capacités local. Il serait aussi souhaitable d'analyser au cas par cas les CPF pour adapter notre stratégie d'intervention à leur réalité. Il faut accorder plus de temps aux problèmes locaux et des besoins exprimés sur le terrain. Les membres CPF n'ont pas suffisamment assimilé les formations ; les répétitions des contenus des formations sont nécessaires. En plus il faut continuer avec le renforcement des capacités des CPF. Les membres CPF ont besoin aussi d'une forte sensibilisation sur les dangers environnementaux à l'avenir et des répétitions continus sur l'importance de leur rôle et leur responsabilité dans le contexte de la durabilité de la foresterie.

5.2.3 Variable 3 : Gestion des savoirs

Critères	Résultat de l'évaluation sur une échelle 0 (nul)-10(très bien)
Echange des informations et expériences entre collaborateurs CTFC	6,4
Concertation entre des collaborateurs sur l'approche technique (utilisation des outils, déroulement des formations)	6,4

Forces : Les informations entre le personnel du CTFC étaient échangées régulièrement. L'échange s'est déroulé particulièrement par Email. Le CTFC a mis à valeur la pluridisciplinarité de l'équipe pendant ce projet. Les missions conjointes étaient composées des socio économistes avec des aménagistes. L'approche d'élaboration des modules était participative. Il y avait un canevas type qui était élaboré, pour structurer les modules d' après la même logique.

Faiblesses : L'espace des concertations et échanges directes entre les collaborateurs impliqués dans le déroulement du projet était insuffisant. L'internet était le principal canal de communication utilisé pour les échanges. A cause de l'insuffisance des concertations directes entre les membres de l'équipe des les deux antennes CTFC il est ressorti que les formateurs n'avaient pas toujours la même compréhension sur le contenu des modules.

Le système de monitoring, le tableau Excel, n'était pas efficace comme outil d'échange, l'espace d'échange directe entre des collaborateurs CTFC été limité.

Recommandations : L'équipe s'est accordée sur la nécessité d'avoir des réunions internes entre les membres de l'équipe (des deux antennes) sur la mise en œuvre, le suivi, l'avancement du projet en interne par exemple une fois par trimestre. A l'avenir l'équipe consacre plus de temps pour se concerter sur un système de monitoring plus adapté pour une meilleure application de celui-ci.

5.2.4 Variable 4 : Logistique

Critères	Résultat de l'évaluation sur une échelle 0 (nul)-10(très bien)
Disponibilité des matériels	7,3
Disponibilités des ressources humaines	7,1
Disponibilité des ressources financières	7,1

Forces : Les moyens financiers pour la mise en œuvre du projet jusqu'à l'atteinte de tous les résultats escomptés d'après sa conception étaient suffisants. Les collaborateurs impliqués dans le déroulement ont constaté un bon équipement des cadres en outils de travail. Le plus grand défi pour les activités sur le terrain était la disponibilité des véhicules, parce que le véhicule de l'antenne EST du CTFC est tombé en panne juste à mis parcours du lancement des activités. Comme solution le CTFC a utilisé des véhicules des partenaires/bailleurs pour leurs déplacements ou ils ont pris des véhicules en location, grâce à la flexibilité du FGSC par rapport à l'utilisation de certaines lignes du fonds disponible avec son accord. En plus le CTFC dispose d'une équipe bien formé, qualifié et avec une constitution multidisciplinaire. Les équipes multidisciplinaires du CTFC se sont bien complétée pendant les missions sur le terrain.

Faiblesses : Une faiblesse majeure était la non contribution financière des communes dans la réalisation des activités sur le terrain, comme initialement prévu par le projet. Cela a limités les CFC en moyens lors du déroulement des actions de renforcement des capacités et du suivi des CPF.. En interne au CTFC une faiblesse était la non clarification du rôle du responsable socio-économique de l'antenne Centre/Sud pendant la mise en œuvre du projet au Centre/Sud et le manque des moyens de communication (clés Internet, crédit de téléphone) pendant les décentes sur le terrain. Au niveau du planning du budget par le FGSC une faiblesse était la révision budgétaire imposée après l'élaboration de feuille de route du projet FGSC à Kribi. Cela a affecté aussi le planning régulier du CTFC et demandé un réajustement des activités déjà arrêté par le CTFC.

Recommandations : Pour une meilleure implication financière des communes pilotes pendant des projets futures il faut prévoir une sensibilisation forte sur le projet, il faut les impliquer dans le planning et prévoir un document pour fixer leur contribution (financière et non financière) par écrit (protocole d'accord où convention). L'équipe souhaite une meilleure clarification des rôles de tous le personnel CTFC impliqué dans le déroulement des projets futurs pour éviter des incompréhensions et pour un engagement plus efficace de chacun. En plus, les conditions logistiques à l'avenir devait être mieux planifiées pour permettre aussi une communication (clés Internet, crédit téléphonique) du personnel sur le terrain. Il était aussi exprimé par l'équipe CTFC qu'il serait souhaitable que le bailleur respecte le protocole d'accord de départ sur un an et prend en compte le point de vue du bénéficière.

5.2.5 Variable 5 : Coordination/Gestion du projet

Critères	Résultat de l'évaluation sur une échelle 0 (nul)-10(très bien)
Préparation du projet avant le démarrage	5,4
Planification des activités	7,6
Stratégie et approche du CTFC concernant la réalisation des activités	6,8
Renforcement des capacités en interne (personnel CTFC)	5,8
Qualité du système de suivi	6,3
Qualité de l'évaluation du projet	7,3

Forces : Au démarrage du projet, le CTFC a organisé une réunion en interne pour se concerter sur une vision commune liée au CPF. En plus au début de la mise en œuvre du projet, le CTFC a organisé un atelier de démarrage, en prenant en compte presque tous les acteurs pertinents : les acteurs des communes cibles, le Minfof, les acteurs qui s'engagent déjà dans la mise en place et le renforcement des capacités des CPF : les concessionnaires et les ONGs, et en plus quelques représentants des CPF déjà existants.

L'approche du déroulement du projet était bien appréciée par l'équipe. L'approche était participative et les besoins de formations étaient bien analysés avant leur élaboration. En plus le CTFC a apprécié hautement l'engagement du FGSC qui a prévu des formations pour un renforcement des capacités du personnel CTFC ; particulièrement sur : les GAR, les procédures de gestion administratives et financières, les méthodes d'autoévaluation. La pratique et le mécanisme de l'autoévaluation étaient bien appréciés par le personnel CTFC, parce que cela a permis un apprentissage en interne.

Faiblesses : Les objectifs du projet étaient formulés de façon trop ambitieuse, particulièrement en regardant la période du projet d'un an. La période d'un an a causé un surcharge des un et des autres collaborateurs de l'équipe et le planning n'a pas pu prendre en compte à certains moment le calendrier des villageoises. En plus il était identifié comme faiblesse un manque des modules plus pratiques pour les membres CPF : par exemple des décentes sur le terrain pour la formations sur l'aménagement forestier. Particulièrement la deuxième partie du projet, consacrée aux interventions sur le terrain, particulièrement les formations des CPF, a occupé trop le calendrier des membres CPF. Une autre faiblesse identifiée lors de l'évaluation en interne était les retards de l'élaboration et de la transmission des TdR aux groupes cibles.. Concernant l'approche de l'autoévaluation l'approche a été annoncée avec du retard par le FGSC. En plus il été noté que le CTFC n'a pas prévu un plan de renforcement des capacités en interne pour ceux qui étaient impliqués dans le déroulement du projet et qu'ils ont eu quelques lacunes méthodologiques ou didactiques.

Recommandations : Pendant la planification des projets futurs il faut mieux adapter les objectifs à la période du projet et les réalités sur le terrain. En général il serait souhaitable que tous les collaborateurs impliqués élaborent et respectent un planning réaliste, adapté aux particularités de terrain. En plus il faut prévoir l'élaboration et transmission des TdR au plus tard deux semaines avant le déroulement de l'activité. Cela permet aussi au groupe cible de mieux planifier et préparer les interventions sur place. Il a été recommandé une fois de plus d'avoir une réunion de concertation avant le démarrage du projet pour une

meilleure concertation, planification et imprégnation des conditions et de l'approche du projet entre les collaborateurs. Pour éviter des confusions sur les conditions logistique prévu pour le groupe cible il serait souhaitable de prévoir des taux standard par commune. En plus des formations théoriques aux membres CPF il faut à l'avenir aussi prévoir des formations plus pratiques, par exemple les décentes en forêt. Les collaborateurs ont proposé aussi de faire une analyse des faiblesses du personnel en relation avec la mise en œuvre du projet et d'établir un plan de renforcement des capacités avec des bailleurs. Même à l'avenir le mécanisme d'autoévaluation du projet sera appliqué lors de la procédure d'évaluation. Cela permis aux collaborateurs d'apprendre des leçons, d'analyser des forces et des faiblesses de la mise en œuvre du projet pour un déroulement plus efficace à l'avenir.

6. Leçons apprises

6.1 Au niveau externe

Les principales leçons tirées de l'évaluation au niveau des acteurs externes sont les suivantes :

- une année est insuffisante en terme de temps, pour mettre en place des structures locales de base et les rendre durablement fonctionnelles ; il faudrait prendre plus de temps pour assurer l'accompagnement pour une meilleure appropriation des acquis ;

- Lorsqu'on parle de gouvernance forestière locale, cela devient l'affaire de tous les acteurs impliqués localement dans la gestion forestière. Ainsi, pour que celle-ci soit effective, il faudrait mettre en place un mécanisme de collaboration viable entre tous ces acteurs, pour une meilleure complémentarité de rôles et synergies d'actions ;

- L'administration forestière et toutes les autres instances décisionnelles devraient accorder autant d'importance à la préservation de l'environnement, qu'à l'utilisation des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles. En effet, comment comprendre que les CPF qui jouent un grand rôle dans l'aménagement forestier n'ont aucune mesure d'accompagnement pour faire leur travail, tandis qu'en aval les comités riverains qui suivent la gestion des revenus forestiers ont des frais de fonctionnement ?

6.2 Au niveau interne du CTFC

Des échanges directs entre les collaborateurs impliqués dans la mise en œuvre d'un projet doit se dérouler régulièrement. Cela permettrait un échange continu sur les expériences, les défis et les sucées du projet. Aussi une concertation avant le démarrage du projet en interne clarifiant le plan d'action, les conditions logistiques et les rôles ne doit pas manqué pour mettre les collaborateurs du CTFC impliqués dans le projet au même niveau de compréhension.

Un système de monitoring doit permettre un suivi efficace et doit aussi servir comme outils d'échange. A l'avenir le CTFC prévoit de mieux concerter sur un mécanisme du monitoring qui répond aussi aux besoins des collaborateurs.

La présence permanente du CTFC sur le terrain pendant le déroulement des activités était efficace. Cette présence a permis au CTFC de suivre directement des activités et d'adapter l'approche, si des faiblesses étaient constatées. Comme le CFC eux-mêmes sont encore des structures en début de leur fonctionnement, ils ont reçu un accompagnement fort de la part du CTFC dans ce cadre de la mise en place et pendant les formations des CPF. Le travail en étroite collaboration avec les CFC, l'approche de les former sur les sujets, pour qu'ils ont des capacités pour former et accompagner des CPF été efficace. Même si il y avait quelques défis liés à cette approche, ce chemin est le plus efficace, en considérant les CFC comme partenaires clés et local des CPF. Le projet a fortement renforcé les relations confiantes entre CFC et CPF.

Les formations CPF étaient appréciées par les communes, les CFC et les CPF parce qu'elles ont fortement répondues aux besoins, qui étaient exprimés par les groupes cibles. Mais l'équipe CTFC a constaté que les modules étaient trop théorétiques. A l'avenir il faudra prévoir aussi des formations directement en forêt. Mais, d'après le feedback des CFC et CPF, les formations ont en général fortement ajouté à leurs capacités.

Les objectifs du projet étaient trop ambitieux, particulièrement en regardant la période d'un an. La période d'un an a causé une surcharge des un et des autres collaborateurs de l'équipe et le planning n'a pas pu

prendre en compte souvent le calendrier des villageoises. A l'avenir il serait souhaitable de rendre la planification plus réaliste en considérant le temps disponible pour réaliser le projet.

L'équipe CTFC a constaté que la collaboration avec le Minfof, surtout avec les chefs de postes forestiers, n'était pas suffisamment utilisée lors du projet. Au fait à la base ce n'était même pas prévu en regardant les lignes budgétaires. Une fois cette lacune constatée, le CTFC a pris l'engagement pour mieux les impliquer. Cette approche a visé la mobilisation et une plus forte conscience de l'administration pour un meilleur encadrement des CPF par le Minfof.

Un atelier de démarrage en prenant en compte tous les acteurs pertinents, comme c'était fait au début de ce projet, facilite le déroulement du projet. Le CTFC prévu cela pour tous les projets à venir. Egalement l'approche d'une autoévaluation à la fin du projet était bien appréciée et valorisée par l'équipe. En conséquence l'autoévaluation va aussi entrer à l'avenir dans la section de l'évaluation des projets, déroulés par le CTFC.

A l'avenir il sera souhaitable que le CTFC fasse une analyse en interne sur les capacités disponibles pour le déroulement du projet et en conséquence élabore un plan de renforcement des capacités de l'équipe sur les besoins de formations.

7. Recommandations générales de l'auto-évaluation

7.1 Au niveau des acteurs externes

Commune

- Mettre en place un système de collaboration/communication entre les différentes structures locales existantes (CPF, comités riverains conseils municipal, etc.) : réunions, échanges d'informations, etc.
- Echanger régulièrement avec l'administration forestière et l'autorité administrative sur la foresterie communale : transmission des rapports et tout document d'importance spécifique ou générale
- S'approprier leurs responsabilités en ce qui concerne les CFC, CPF et autres structures locales en relation avec la gestion forestière→ prise en compte des CPF dans les budgets communaux
- Améliorer la visibilité des CPF en facilitant la mise en place d'une association communale des CPF (AC-CPF)
- Intégrer les aspects CPF lors des émissions diffusées sur la radio communale et en relation avec la foresterie communale
- Organiser des séances du travail (concertations) regroupant toutes les parties prenantes (MINFOF, Commune, CPF, FMO, *etc*.)
- Renforcer le suivi des dossiers de classement, ou les étapes d'entrée en exploitation de la FC, car plus vite les FC communales entreront en exploitation, mieux les structures locales et CFC auront des frais de fonctionnement.

CFC

- Echanger avec l'administration forestière locale sur le déroulement des activités, partenaires, difficultés, etc.
- Travailler suivant une planification bien établie et concertée avec le Maire, le MINFOF et le CTFC
- Transmettre au MINFOF local les listes de tous les CPF mis en place, ainsi que les copies de leurs règlements intérieurs

CPF

- Prendre des dispositions pour remplacer les membres défaillants, suivant les dispositions du règlement intérieur
- Prendre des dispositions pour que les membres s'approprient effectivement l'accompagnement reçu : révisions individuelles, séances de travail de groupe, etc.
- Vulgariser à l'interne, le règlement intérieur du CPF
- Développer des AGR, particulièrement en privilégiant des AGR à financement propre du CPF (activités modestes)
- Améliorer la visibilité des CPF à travers la mise en place d'une association communale des CPF (AC-CPF)

CTFC

- Renforcer la collaboration /échange CTFC et l'autorité administrative (sous-préfet) et l'administration forestière, dans nos communes cibles ;
- Rechercher des opportunités pour assurer la continuité de l'accompagnement des CPF/CCG

- Renforcer la sensibilisation des Maires pour une meilleure implication dans la MEO des projets
- Renforcer la collaboration avec les concessionnaires des UFA ayant contribué à la mise en place de certains CPF→ harmonisation de l'approche d'intervention et synergies dans les accompagnements.
- Renforcer le suivi des dossiers de classement, ou les étapes d'entrée en exploitation de la FC, car plus vite les FC communales entreront en exploitation, mieux les structures locales et CFC auront des frais de fonctionnement

MINFOF

- Renforcer les capacités des agents du MINFOF local sur la Gouvernance locale et toutes ses implications ;
- S'approprier leurs responsabilités en ce qui concerne les CPF et autres structures locales en relation avec la gestion forestière→ prise en compte des CPF dans les PTA
- Organiser des séances du travail (concertations) regroupant toutes les parties prenantes à la gestion forestière (Minfof, Commune, CFC, CPF, FMO etc.)
-

Sous-Préfecture

- S'approprier leurs responsabilités en ce qui concerne les CPF et autres structures locales en relation avec la gestion forestière
- Organiser des séances du travail (concertations) regroupant toutes les parties prenantes (Minfof, Commune, CPF, FMO etc)

7.2 Au niveau de l'équipe du CTFC

Communication

- Renforcer la communication directe entre l'équipe CTFC (concertations ou réunions trimestrielle)
- Impliquer plus fortement le Minfof, spécifiquement les délégations décentralisées et les postes forestiers locaux.

Plan technique d'intervention

- Recycler des formations et continuation de l'accompagnement des CPF
- Adaptation du planning au rythme local
- Prévoir plus de temps pour l'assimilation du contenu des modules
- Elaboration des modules pratiques : par exemple décentes sur le terrain
- Prévoir plus des séances de recyclage des formations

Logistique

- Meilleure implication des commues dans le planning du projet et clarification de leur contributions et leur rôle
- Meilleure clarification des rôles de chaque personnel de l'équipe CTFC pendant la mise en œuvre du projet
- Prévoir les moyens de communication des collaborateurs CTFC qui travail sur le terrain (clés internet et frais de communication)

Coordination/Gestion du projet

- Planifier des réunions de concertation en interne au CTFC avant le démarrage du projet pour clarifier le planning, la méthodologie appliqué et des conditions logistique etc. du projet
- Prévoir des ateliers de démarrages du projet en prenant en compte les partenaires pertinents et les acteurs clés dans le sujet
- Etablir un plan de renforcement de capacités en interne au CTFC pour mieux répondre aux exigences du projet
- Améliorer la planification des missions : Spécifiquement élaboration et la transmission des TdR et préparation des missions bien en avance (plus tard 2 semaines avant la mission)
- Elaborer un système de monitoring adapté
- Prévoir le processus de l'autoévaluation dans les projets futurs.

-

ANNEXES

Annexe 1 : TdR de l'auto-évaluation

Annexe 2 : listes de présence et des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des documents consultés

Annexe 4 : Outils de collecte des données

Annexe 5 : Fiche récapitulative des données collectées

Annexe 1 : TdR de l'auto-évaluation

TERMES DE REFERENCES POUR LA MISSION D'AUTO-EVALUATION DU PROJET « CONTRIBUTIONS A LA GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES FORETS COMMUNALES DANS LE CADRE DU PAF2C».

Par : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)/ MINFOF

Dates : Du 04/07/11 au 08/07/11 (05 jours) et du 13 au 14/07/11 (02 jours)

1. **CONTEXTE:**

Il est une évidence internationalement reconnue que la gestion décentralisée des ressources forestières constitue l'une des politiques les mieux à même d'impulser la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le Cameroun conscient de cette nécessité a depuis 16 ans mis en place un cadre législatif propice à ce nouvel instrument de gestion des forêts. Ainsi, la loi forestière comme les dernières lois de la décentralisation insistent sur la gestion décentralisée des ressources forestières et de l'environnement par les collectivités territoriales dont l'organe exécutif est la marie représentée par un exécutif élu par ses citoyens communaux. Actuellement les forêts communales existantes et en aménagement souffrent d'un déficit évidant de concertation/collaboration entre les populations riveraines de ces forêts et la commune elle-même (cellule de foresterie communale (CFC), conseillers, exécutif).

Les populations locales se sentent marginalisées et en particulier les femmes tributaires au même titre que les hommes de la forêt pour leurs activités. Les décisions prises au niveau communal concernant la forêt ou la future forêt communale se font trop souvent sans concertation des riverains, leurs droits d'usage coutumiers sont souvent bafoués. Les populations se lancent alors dans des activités parallèles (exploitation illégales des ressources forestières, etc.) et portent de la sorte entrave à la gestion durable des forêts.

Ce constat marquant provient de l'inorganisation des communautés villageoises (Comités paysans forêts (CPF)), de leur faible niveau de connaissance de la législation, de leur rôle (des femmes et des hommes et de suivi de l'exploitation des ressources, *etc*.) et des enjeux de développement mais également provient parfois d'une législation restrictive qui entrave fortement à l'obtention d'un climat social stable. L'inexistence de communication structurée entre les communes, ses villages et les autres acteurs n'améliore pas les faits présentés ci-dessus.

Notons également que les conseillers communaux ne jouent pas pleinement leur rôle et ont eux aussi malgré leur statut d'élite un faible savoir relatif à la gestion des ressources forestières et du secteur forestier.

Ainsi dans l'optique de contribuer à résoudre les problèmes ci-dessus évoqués, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam), a signé en juillet 2010, un accord de contribution d'une durée d'un an, avec le Fonds Gouvernance de la Société Civile de la Coopération Canadienne (FGSC). Ce projet intitulé : **«** Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale au Cameroun (PAF2C)», est mis en œuvre par le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), et avec un appui financier additionnel de la Coopération Allemande (ProPSFE).

Le projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C», a pour principal objectif celui d'améliorer et de créer un cadre pour la gestion forestière communale

durable ; ceci à travers le renforcement des capacités des acteurs de la gestion forestière communale. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Les CPF ou autres structures représentatives des communautés sont mis en place et/ou redynamisés, dans les villages riverains aux FC ;
- L'organisation et le fonctionnement des CFC et des CPF permettent un suivi optimal de l'exploitation forestière ;
- La communication sur la gestion forestière est effective au sein de la commune ;
- Le projet contribue à travers L'ACFCAM via le Comité national de relecture de la législation forestière à la révision de celle-ci.

Ainsi les activités prévues dans le cadre de ce projet ont mis l'accent sur : la Création des structures représentatives locales, le renforcement des capacités des acteurs locaux (CPF, CFC, CM), le renforcement du système de communication, la valorisation des acquis dans le cadre de la révision de la législation forestière, et le suivi-évaluation.

A cet effet, tout au long de la mise en œuvre du projet, des CPF et/ou autres structures représentatives des populations locales ont été mis en place /redynamisés dans les villages riverains aux forêts communales des communes cibles. En terme d'accompagnement, le projet a ciblé les CFC, les CPF et les conseillers municipaux ; et ceci à travers des appuis sur le plan de la formation et du matériel (équipements, frais de communication). D'autres activités connexes avec les partenaires (MINFOF, exploitants forestiers, ONG, *etc*.) ont permis de consolider stratégiquement les actions entreprises.

Il est question au terme de ce projet, d'évaluer le niveau d'avancement des bénéficiaires du projet (CFC, CPF, communes, conseillers municipaux) dans leur appropriation de tout l'accompagnement qu'ils ont reçu ; de mesurer l'impact du projet auprès des bénéficiaires directs et indirects ; et de tirer les leçons qui s'imposent de sorte à envisager de perspectives plus efficaces et efficientes. Par ailleurs dans l'optique d'assurer une meilleure pérennisation des acquis du projet, une forte collaboration avec l'administration forestière dans cette phase d'évaluation est capitale. D'où l'objet de la présente mission d'évaluation du projet, qui se déroulera conjointement par l'équipe de mise en œuvre du projet, et les DR MINFOF. Cette auto-évaluation s'effectuera en dates du 04 au 08 juillet 2011, dans les communes cibles du projet : Batouri, Lomié, Dimako, Messondo et Djoum.

Les présents termes de référence donnent : les objectifs de l'auto-évaluation, les variables à évaluer, la méthodologie, la composition de l'équipe d'évaluation, le calendrier/itinéraire, les besoins logistiques, les livrables et le budget de l'évaluation.

2. LES OBJECTIFS DE L'AUTO-EVALUATION

L'objectif général de l'auto-évaluation est de mesurer les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du projet « Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C».

Il s'agira **spécifiquement** de :

- Apprécier le niveau d'appropriation par les bénéficiaires du projet de l'accompagnement reçu : connaissances acquises, implication des acteurs locaux dans la gestion forestière, efficacité de la gestion forestière, système de communication effectif ;
- Examiner la contribution du projet à l'amélioration de la compréhension et de l'application de la législation forestière;

- Examiner le processus de déroulement du projet aux plans organisationnel et opérationnel;
- Identifier/repérer les résultats obtenus non attendus du projet y compris les facteurs ayant concourus à l'obtention de ces résultats.

3. LES VARIABLES A AUTO-EVALUER

Sur la base du cadre de mesure du rendement du projet, les variables suivantes devront être évaluées :

Variable 1 : Existence et fonctionnement des CPF et CFC ;

Variable 2 : Qualité du suivi de la gestion forestière par les CPF/CFC ;

Variable 3 : Communication entre les parties prenantes ;

Variable 4 : Contributions à la législation forestière et valorisation des expériences ;

Variable 5 : Suivi et déroulement du projet (par CTFC).

Les questions développées dans le guide d'entretien s'articulent autour de ces différentes variables.

4. METHODOLOGIE

L'évaluation se situera à 02 niveaux :

- Une auto-évaluation au niveau des acteurs externes
- Une auto-évaluation au niveau interne du CTFC

4.1 Auto-évaluation au niveau des acteurs externes

Deux (02) méthodes seront utilisées pour la collecte des données : Les interviews des informateurs clés et la revue documentaire.

L'évaluation prévoit des entretiens avec le sous-préfet, les membres des CPF, les CFC et la commune et le chef de poste pour avoir des perceptions différents sur les points de l'analyse qui était déjà mentionnés au dessus.

Méthodes à appliquer lors de l'évaluation :

Discussions de groupe → membre CPF, Commune

Interview informateurs clés → CFC, Maire, Conseils Municipaux, Services forestiers locaux (MINFOF), sous-préfet.

La revue documentaire → au niveau du CTFC, des CFC, des CPF, et du MINFOF : Il s'agira ici de consulter les rapports d'activités et documents produits dans le cadre du projet, les textes légaux et assimilés, les archives au niveau des CFC, communes, CPF et MINFOF.

Les données seront collectées par une équipe constituée de 03 personnes, sur la base d'une fiche de collecte conçue à cet effet (Cf. tableau 1).

L'analyse des données se fera sur la base d'une fiche récapitulative des données collectées (Cf. tableau 2). Les données seront d'abord analysées par sources et triangulées par la suite, afin de formuler des conclusions et recommandations viables.

Tableau 1 : Fiche de collecte des données

Questions	Personnes/cibles rencontrées	réponses	Commentaires/recommandations

Tableau 2 : Fiche récapitulative des données

Thèmes	***Synthèse des réponses***	***Synthèse des recommandations/Leçons***

4.2 Auto-évaluation au niveau interne du CTFC

Cette phase portera sur l'approche de déroulement du projet sur les plans organisationnel et opérationnel. A cet effet, en date du 14 juillet 2011, une réunion du personnel administratif et technique impliqué dans la mise en œuvre du projet, se tiendra à l'antenne Est du CTFC.

5- COMPOSITION DES EQUIPES D'AUTO-EVALUATION

L'équipe en charge de la mission dans chaque commune sera constituée de 03 personnes :

- 01 Chef de mission
- 01 assistant, principalement chargée de la prise des notes ;
- 01 cadre du MINFOF Régional ou Central.

L'association du MINFOF à cette mission d'auto-évaluation permettra d'une part une meilleure information de l'administration forestière sur la mise en œuvre du projet ; et d'autre part une appropriation et pérennisation du projet. En effet l'administration forestière pourra assurer la continuité des actions du projet, dans le cadre de ces missions régaliennes.

A cet effet, 02 équipes d'évaluation seront constituées : 01 pour faire l'évaluation dans le centre/Sud et l'autre (01) pour l'évaluation dans l'Est.

5 CALENDRIER, ITINERAIRES ET BESOINS LOGISTIQUES

6.1 Calendrier et itinéraires

Lundi 04/07/11	Mardi 05/07/11	Mercredi 06/07/11	Jeudi 07/07/11	Vendredi 08/07/11	Samedi 09/07/11
Equipe 1 (Batouri) : - Voyage Bertoua Batouri - Travail Batouri (CFC, CPF, commune, MINFOF) **Equipe 2 (Messondo)** -Voyage Yaoundé Messondo - travail Messondo (CFC, CPF, commune, MINFOF)	**Equipe 1 (Batouri) :** - Travail Batouri (CFC, CPF, commune, MINFOF) **Equipe 2 (Messondo)** -travail Messondo (CFC, CPF, commune, MINFOF)	**Equipe 1 (Lomié)** -Voyage Batouri Lomié - Travail Lomié (CFC, CPF, commune, MINFOF) **Equipe 2 (Djoum)** -Voyage Messondo - Djoum - Travail Djoum (CFC, CPF, commune, MINFOF)	**Equipe 1 (Lomié) :** - Travail Lomié (CFC, CPF, commune, MINFOF) - Voyage Lomié-Abong Mbang **Equipe 2 (Djoum)** - Travail Djoum (CFC, CPF, commune, MINFOF)	**Equipe 1 (Lomié-Dimako) :** -Voyage Abong Mbang – Dimako - Travail Dimako (CFC, CCG et CM, commune, MINFOF) -Voyage retour sur Bertoua **Equipe 2 (Djoum)** Voyage retour sur Yaoundé	

6.2 Besoins logistiques (Moyens de Transport et matériel)

- **Equipe 1** : Véhicule GIZ + Chauffeur GIZ
- **Equipe 2 :** Véhicule GIZ + Chauffeur GIZ

Matériel nécessaire : tableau et valise ZOPP, Flipcharp, appareil photo, autres matériels didactiques.

6 LIVRAGES

- Rapport de mission
- Fiches de présence / listes des personnes rencontrées

7 BUDGET DE LA MISSION

7.1 BUDGET EVALUATION (Du 04 au 08 /07/11)

Désignations	Qtes	Cout unitaire FCFA	Contribution commune	Contribution totale du CTFC FCFA
01 rouleau papier conférence	04	6 000		24 000
Papier kraft	50 m	350		17 500
Paquet marker	02	7 500		15 000
Total matériel et Logistique (A)				**56 500**
Prise en charge participants réunions restitution au niveau communal				
Restauration participants	45= 15 pers x 05 communes x 01 jours	2 000		90 000
Remboursement frais de Déplacement participants	45= 15 pers x 05 communes x 01 jours	4 000	1 000	180 000
Total contribution CTFC à la Prise en charge participants réunions (B)				**270 000**
Frais de Mission personnel				
Equipe 1 (Batouri, Lomié et Dimako)	10= 05 jours x 02 pers	17 000		170 000
Equipe 2 (Messondo et Djoum)	15=05 jours x 03 pers	17 000		255 000
Total frais de mission (C)				**425 000**
TOTAL CONTRIBUTION CTFC (A + B + C)				**751 500**

7.2 BUDGET REUNION INTERNE CTFC (Evaluation de l'approche de déroulement du projet)

Désignations	Qtes	Cout unitaire FCFA	Contribution totale du CTFC FCFA
Restauration participants	10 pers x 01 jour	4 000	40 000
Mission personnel externe à l'antenne Est	06 pers x 02 jours	17 000	204 000
TOTAL REUNION			**244 000**

TOTAL BUDGET (8.1 + 8.2) = 995 500 FCFA

Idées-mémoire (éléments objectifs spécifiques)

- Mesurer l'adaptabilité des méthodes et outils utilisés pour le renforcement des capacités des groupes cibles ;
- Dégager les difficultés et contraintes liées à la mise en œuvre du projet et à l'appropriation par les bénéficiaires ;
- Dégager des leçons et recommandations en direction des différents acteurs de la gestion forestière (CPF, CFC, Communes, exploitants forestiers, MINFOF, ONG/Associations, etc.) ; ceci en vue d'envisager des perspectives plus viables.

Annexe 2 : listes de présence et des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des documents consultés

1. Rapports d'activités réalisées pendant la mise en œuvre du projet ;
2. Document du projet « Contributions à la Gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du PAF2C » ;
3. Documents de loi et autres textes ministériels :
    a. Loi de 94 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche
    b. Décision N°1354/MINEF/CAB/D du 26 novembre 1999
    c. Arrêté N° 0520 / MINATD/MINEFI/MINFOF du 30 juin 2010

Annexe 4 : Outils de collecte des données

Annexe 4.1 Guide d'évaluation CPF et CFC

L'évaluation sur le terrain vise une analyse:

- de l'état de lieu du fonctionnement des CPF
- des activités des CPF initiés par les membres CPF
- des relations et la communication entre des acteurs clés : membres CPF-CFC-commune (marie)-Minfof-etc.
- de la qualité de la gestion et gouvernance forestière
- de l'approche utilisée par le CTFC pour la mise en place et le renforcement des capacités des CPF

L'évaluation prévoit des entretiens avec les membres des CPF, les CFC et la commune et le chef de poste pour avoir des perceptions différents sur les points de l'analyse qui était déjà mentionnés au dessus.

Méthodes à appliquer lors de l'évaluation :

Discussions de groupe → membre CPF, Commune

Interview informateurs clés → CFC, Maire, CM, Chef de poste

La revue documentaire → au niveau CTFC, CFC et CPF

Réunion, Discussion interne → équipe CTFC impliqué dans le déroulement du projet

Trouvez des fiches d'entretien pour les CFC et le CPF en suivant :

Guide d'entretien CPF

Méthodes : Après une introduction de l'équipe et des objectifs de cette évaluation, posez les questions en plénière. Pour quelques questions, vous pouvez également organiser des travaux en groupe (quel approche est le plus efficace, dépend de la localité). Après poser les questions en suivant du guide d'entretien, il faut prévoir 1h pour la révision de l'archive/ de la documentation des CPF pour mieux évaluer comment ils ont valorisé et appliquer les outils. Les éléments à regardé sont mentionné à la fin du questionnaire.

1. <u>Existence et Fonctionnement des CPF</u>

1.1 Qu'est ce que vous inspire d'être membre CPF ?
1.2 Quels sont vos responsabilités comme CPF ? → Quels sont les 2 responsabilités lesquels vous trouvez prioritaire pour le moment. Pourquoi vous les considérez prioritaire ?
1.3 Est-ce que vous disposez d'un Règlement Intérieur. Quel est le contenu de votre Règlement Intérieur ?
1.4 Si vous vous rappeler la période des élections CPF et vous comparer ca avec l'état de lieu de votre CPF aujourd'hui :
- Quels sont vos succès, lesquels vous avez accomplies jusqu'au aujourd'hui ?
- Qu'est ce que il marche bien dans votre CPF, quels sont les inconvenances et les défis de votre CPF (*Méthode proposé : Remplir un Tableau SWOT*)

1.5 Comment est ce que votre CPF finance son propre fonctionnement ?
1.6 Comment est ce que vous êtes organisé en interne→ Réunions en interne, réunions avec CFC, réunions avec la communauté, Communication avec les autres membres CPF, Communication avec CFC, chef de poste Minfof et la marie ?
1.7 Dans quel cadre est ce que vous avez déjà contacté le CFC ou le chef de poste, ou la Mairie, autres acteurs?
1.8 Quels sont les prochaines activités planifiées par votre CPF ? Comment est ce que vous avez planifié ces activités ?
1.9 Quel sont les problèmes dans votre CPF ? Comment pensez vous qu'on peut résoudre ce(s) problème(s) ?
1.10 Quel s est vos relations avec le maire ?
1.11 Ou est ce que vous garder vos documents du CPF ?

2. <u>Qualité Gestion forestière</u>

2.1 Est-ce que vous savez où se situé la forêt communale ? Est-ce que vous connaissez les limites de votre forêt communale
2.2 Est-ce que vous avez déjà fait des tours de suivi en forêt en tant que CPF ? Qu'est ce que vous avez fait lors de ces déplacements ?
2.3 Est-ce que vous êtes impliqué dans les activités qui se déroulent en forêt ? Oui ou non
2.3.1 si non, pourquoi pas ?
2.3.2 si oui : quels activités ?
2.4 Est-ce que vous menez d'autres activités en forêt, autres que le suivi en forêt (chasse, collecte PFNL).

2.4.1 Si oui, comment est ce que ca se passe ?
2.4.2 Si non : pourquoi pas ?
2.5 Qu'est ce que c'est le plan d'aménagement ? Pourquoi est ce que ce important d'impliquer le CPF dans de l'élaboration du PA ?
2.6 Est-ce que vous êtes régulièrement informer sur les
- Les opérations d'exploitation dans la forêt communale ? Oui/Non
- Sur les revenus de l'exploitation? Oui/Non
- Sur la gestion de ces revenus ? Oui/Non
    - Comment est ce que vous êtes informé ?

2.7 Est-ce que l'enseignement de CTFC et CFC vous permet de vous impliquer dans la gestion du forêt communale ? Oui/Non, si non pourquoi, et comment pensez vous on peut améliorer

3. **<u>Communication entre des parties prenantes</u>**

3.1 Est-ce que vous connaissez s'il y a un chef de poste dans votre village ? Quels sont les responsabilités du chef de poste ? Est-ce que vous savez comment contacter le chef de poste ?
3.2 Quel sont vos relations avec le chef de poste forestier (Minfof) sur la surveillance de la FC ?
3.3 Dans quelle occasion est ce que vous avez communiqué avec le chef de poste ?
3.4 Comment est ce que vous communiquer avec la population ?
3.5 Est-ce que la population vous informe sur les activités d'exploitation illégale/braconnage ? Oui/non
3.5.1 Si oui, comment est ce que ils vous contactez majoritairement ?
3.5.2 si non, qu'est ce que vous ne pensez pourquoi pas ?
3.6 Est-ce que il y a des scieurs dans votre village ? Qu'est ce que vous pensez des activités des scieurs ?
3.7 Est-ce que vous disposez d'un responsable de la communication ? Si oui, quels sont ces responsabilités ?
3.8 Quelle relation entretenez-vous avec les comités riverains et comités communaux (selon l'arrêté 0520…) ?

4. <u>Suivi et Déroulement du projet (par CTFC)</u>

4.1 Est-ce que vous étaient déjà regroupé dans un groupe avant l'arrivé du CTFC ?
4.1.1 Si oui, c'était pour faire quoi ?
4.2 Quel sont les appuis lesquels le CTFC vous apporte ?
4.3 Comment trouvez-vous cet appui ?
4.3.1 Pourquoi ?
4.3.2 Après vous qu'est ce que il y a marché, qu'est ce qu'il n y a pas marché ?
4.3.3 Dire d'après vous pourquoi cela a marché ou pas

5. <u>Suivi de la Documentation au niveau CPF:</u>

Critères à évaluer pendant la révision de la documentation du CPF :

5.1 Existence des outils (Oui/Non)
5.2 Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)

5.3 Qualité de l'utilisation/suivi continue (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)

	Existence des outils (Oui/Non)	**Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)**	**Qualité de l'utilisation/suivi continu 0-10 (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)**
Système de documentation/archivage			
Plan d'action/activité			
Règlement intérieur			
Plan de communication			
Documents /Carnet du comptabilité			
Document/Carnet du système d'alerte			
Autres Comptes rendus, PV			

Guide d'entretien CFC :

Méthodologie : Le renforcement des capacités des CFC est un objectif de ce projet. A l'autre coté CFC sert également comme informateur clés concernant l'évaluation du fonctionnement et l'avancement des CPF. La méthode sera toujours un entretien vis à vis. Les questions seraient posées par l'équipe CTFC. Il est important de suivre les questions, pour la propre comparaison de l'avancement entre les communes pilotes. Prévoir 1h pour réviser l'archivage du CFC à la fin de l'enquête pur les informations additionnel mais également pour évaluer le fonctionnement/organisation interne CFC .

1. **Existence et Fonctionnement CFC, CPF**

1.1 Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CFC sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est le raison pour votre décision ?

- Intégration institutionnellement à la commune → (0-10) Raison
- Responsabilités et rôles de membres CFC bien défini et partagé → (0-10) Raison
- Organisation des documents/Archivage → (0-10) Raison
- Communication/Relation avec la marie → (0-10) Raison
- Communication/Relation avec CTFC → (0-10) Raison
- Communication/relation avec CPF → (0-10) Raison
- Communication/relation avec chef de poste forestier (Service local du MINFOF)→ (0-10) Raison
- Communication/relation avec concessionnaires → (0-10) Raison
- Equipement des CFC → (0-10) Raison

1.2 Comment pensez vous on peut améliorer le fonctionnement de la CFC au regard des points suscités ?

1.3 Est-ce que il y a une ligne budgétaire prévu pour le fonctionnement de la CFC ? Oui, Non

- Si oui, est ce que vous recevez ce budget réellement ? Oui, non→ si non, pourquoi ?
- Si non, pourquoi ? Et comment est ce que vous fonctionnez dans ce cas ?

1.4 Expliquez en grandes lignes votre planification 2011.

1.5 Vous travaillez avec combien des CPF ?

1.6 Comment est ce que vous organisez le travail avec les CPF ?

1.7 Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CPF sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est le raison pour votre décision ?

- Vie organisationnelle → (0-10) Raison
- Plan d'action→ (0-10) Raison
- système de communication interne et externe → (0-10) Raison
- système de financement → (0-10) Raison
- système d'archivage → (0-10) Raison
- Capacités des membres du CPF→ (0-10) Raison

1.8 Quel est le CPF le plus fort dans votre commune et quel est le CPF le plus faible ? Pourquoi ? Est-ce que les conditions préliminaires étaient différentes ? Si oui, comment ?

2. **Qualité Gestion forestière**

2.1 Est-ce que vous avez reçu une formation académique en foresterie ?

2.1.1 Si oui, quelles formations-précisez le diplôme technique.

2.2 Autres formations reçues en relation avec la foresterie/ dans quel cadre ?

2.3 Quels sont vos responsabilités à la commune dans

- Elaboration, mise en œuvre et suivi PA
- Dans les activités d'exploitation
- Gestion des revenus
- Est-ce que il y a un système d'alerte contre des infractions environnementales établies au niveau de la commune ? Comment est ce que ca fonctionne ?
- Est-ce que la marie s'engage dans le système d'alerte ?

2.4 De qui recevez vous le maximum des informations : population, chef de poste, marie, CPF ?)

2.5 Est-ceque vous dressez un rapport des infractions contatées en forêt ?

- Si oui combien ? et vers qui avez-vous dirigez ces rapports : commune, service local MINFOF, CTFC, etc. ?

2.6 Combien fois au mois vous descendez en forêt communale ?

2.7 Est-ce que vous remplissez toujours les fiches de suivi pendant vos descentes ?

2.8 Est-ce que la forêt est exploité, par qui et est ce que il y a une plan d'action avec le concessionnaire ?

2.9 Est-ce que vous êtes en courant des termes du contrat qui lie la commune à l'exploitant.

2.10 Est-ce que les termes du contrat avec l'exploitant sont respectés ?

2.11 Comment est ce que vous êtes informé sur les nouvelles dans la foresterie-concernant votre FC et en général (législation etc.) ?

3. <u>Communication entre des parties prenantes</u>

3.1 Combien de fois par mois, est ce que vous rencontrez les CPF ?

3.2 Quels sont vos partenaires principales lesquels vous communiqué sur les aspects dans la foresterie ?

3.3 A quelle périodicité vous échangez avec la mairie sur la foresterie ?

3.4 Est-ce que il y a des réunions formelles entre vous et le chef de poste de MINFOF ?

3.5 Dans le cas de l'exploitation, comment et dans quel périodicité vous échangez avec le concessionnaire ?

3.6 Est ce que vous échangez avec le Conseil Municipal sur les aspects foresterie, prise en compte CFC et CPF dans le planning budgétaire annuel ? Oui, Non, si Non, pourquoi pas ? Si oui, comment ca se passe et comment est ce que vous évaluer l'efficacité ou la prise en compte de cette échange ?

3.7 Comment et par qui est ce que vous êtes informez sur les nouvelles dans la foresterie ?

3.8 Est-ce que vous collaborez avec les comités riverains et communaux de votre commune ? (arrêté 0520…) ; si oui sur quels aspects et comment ? si non pourquoi pas ?

4. Suivi et Déroulement du projet (par CTFC)

4.1 Jugez sur une échelle 0 (nul) – 10 (très bien) l'approche du projet, déroulé par le CTFC sur :

- Moment de démarche du projet (0-10) Raison
- Méthodologie (0-10) Raison
- Approche d'appui : formation CTFC → CFC → CPF (0-10) Raison
- Qualité des modules (0-10) Raison
- La période du projet d'un an (0-10) Raison

- par rapport aux capacités que le projet a permis à la CFC de développer pendant ce projet (0-10) Raison
- Des descentes sur le terrain par le CTFC (0-10) Raison

4.2 Quels sont vos recommandations pour le déroulement des projets par CTFC à l'avenir ?

5. Suivi de la Documentation au niveau CFC:

Critères à évaluer pendant la révision de la documentation du CFC:

1.1 Existence des outils (Oui/Non)
1.2 Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)
1.3 Qualité de l'utilisation/suivi continue (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)

	Existence des outils (Oui/Non)	**Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)**	**Qualité de l'utilisation/suivi continu 0-10 (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)**
Système de documentation/archivage			
PAO			
Disponibilité des			
Fiches de suivi CPF et exploitation forestier			
Document/Carnet du système d'alerte			
Autres Comptes rendus, PV			

Disponibilité des documents pertinents dans l'archivage :

Disponibilité	**Oui**	**Non**
informations d'exploitation de la forêt communale		
informations sur l'utilisation des revenus issus de l'exploitation		
Informations sur les CPF (existence, règlement intérieur, système d'alerte etc.)		
informations sur le plan d'action CPF		
Comptes rendus et PV CPF		
Comptes rendus et PV Foresterie		

Annexe 4.2 Guide interviews autres acteurs CPF

I. MAIRE

1.1 Existence et fonctionnement des CPF et CFC

1.1.1 CPF

a) Localisez les CPF existant autour de la forêt communale
b) D'après vous quels sont leurs rôles et responsabilités ? et quelle importance pour la gestion forestière durable ?
c) Comment et-ce qu'ils fonctionnent ?
d) Quelle est la responsabilité de la commune vis-à-vis des CPF (fonctionnement, pérennité, etc.) ?
e) Que prévoit la commune pour assurer la pérennité du CPF ?
f) Existe-t-il déjà des comités riverains/communaux dans la commune ?
g) Si oui :
   →donner la localisation
   →Est-ce que les CPF sont informés et comment est-ce que la commune assure la cohésion entre ces 02 structures ?

1.1.2 CFC

a) Depuis quand est-ce que vous avez installez votre CFC ? et quelle est sa structure ?
b) Comment est-ce que la commune assure le fonctionnement de la CFC ?
c) Quelles sont les mesures d'accompagnement prise par la commune pour faciliter l'encadrement des CPF par les CFC ?
d) Que prévoit la commune pour assurer la pérennité de la CFC ?

1.2 Qualité de la gestion forestière

a) A quelle étape est rendue la commune dans le processus de classement de la FC ?
b) Est-ce que la forêt est déjà en exploitation ?
c) Si non : Expliquez comment vous suivez votre décret de classement ?
d) Si oui : Quand est ce que vous avez élaboré votre PA ? Vous êtes à quelle étape de la mise en œuvre de votre plan d'aménagement ? Comment est ce que vous suivez si le PA est respecté ?
e) Est-ce que vous avez introduit un système d'alerte dans le cas d'une observation d'une infraction environnementale ?
f) Comment vous impliquez vous en tant que Maire dans le fonctionnement du système d'alerte mis en place dans le cadre du projet ?

1.3 Communication entre les parties prenantes

a) En quoi consiste la relation actuelle entre les CPF et la commune ? Décrire comment
b) Est-ce que vous échangez avec le CFC sur la nouvelle dans la foresterie ? Combien fois par mois est ce que vous échangez avec eux ?
c) Comment est ce que vous échangez avec le public/la population sur les nouvelles dans la foresterie ? Expliquez les mécanismes, comment des informations sont transférées ?

d) Comment est ce que vous informer les membres du CM sur le nouvelles dans la foresterie ?
e) Un mécanisme de collaboration a-t-il été mis en place entre les différents comités (CPF, comités riverains, comités communaux, conseil municipal) ? si oui donnez des détails

1.4 Suivi et déroulement du projet par le CTFC

a) Jugez sur une échelle 0 (nul)-10 (très bien) l'approche de mise en œuvre du projet, déroulée par le CTFC et donnez les raisons:
    a. Moment de la mise en œuvre du projet (par exemple en rapport à votre processus de classement de la FC)
    b. Collaboration avec la mairie (maire et autres responsabes)
    c. Approche d'appui : formation CTFC→ CFC→ CPF
    d. La période d'un an du projet
    e. Par rapport aux capacités que la CFC a développé pendant ce projet
    f. Des decentes sur le terrain par le CTFC

II. SOUS PREFET

2.1 Existence et fonctionnement des CPF

a) Localisez les CPF existant autour de la forêt communale
b) D'après vous quels sont leurs rôles et responsabilités ? et quelle importance pour la gestion forestière durable ?
c) Comment est-ce qu'ils fonctionnent ?
d) Quelle est la responsabilité de la sous- préfecture vis-à-vis des CPF (fonctionnement, pérennité, etc.) ?
e) Est-ce que vous suiviez le développement des CPF ? Oui, Non, Si oui, comment, si non-pourquoi pas ?
f) Est-ce que vous échangez avec le maire sur le sujet : CPF ? Oui, Non, Si oui, dans quel cadre ?
g) Existe-t-il déjà des comités riverains/communaux dans la commune ?
   Si oui donnez la localisation
h) Un mécanisme de collaboration a-t-il été mis en place entre les différents comités (CPF, comités riverains, comités communaux, conseil municipal) ? si oui donnez des détails

2.2 Qualité de la gestion forestière

a) A quelle étape est rendue la commune dans le processus de classement de la FC ?
b) Est-ce que la forêt est déjà en exploitation ?
   Si non : Est-ce que vous avez l'impression que la commune suit le processus du classement ?
   Si oui : Est-ce que vous connaissez le PA de la commune ?

2.3 Communication entre les parties prenantes

a) En quoi consiste la relation actuelle entre les CPF et la commune ? Décrire comment
b) Est-ce que vous échangez avec le Maire (ou autres responsable communal :CFC, CM, et autres) sur la nouvelle dans la foresterie ?si oui avec quelle fréquence ?
c) Etes vous au courant du système d'alerte aux infractions forestières mis en place dans le cadre de ce projet ? si oui comment vous y impliquez vous ?
d)

2.4 Suivi et déroulement du projet par le CTFC

b) Jugez sur une échelle 0 (nul)-10 (très bien) l'approche de mise en œuvre du projet, déroulée par le CTFC et donnez les raisons:
   a. Collaboration avec la mairie (maire et autres responsabes)
   b. Approche d'appui : formation CTFC→ CFC→ CPF
   c. La période d'un an du projet
   d. Par rapport aux capacités que la CFC a développé pendant ce projet
   e. Des decentes sur le terrain par le CTFC

III. MINFOF

3.1 Existence et fonctionnement des CPF et CFC

3.1.1 CPF

a) Localisez les CPF existant autour de la forêt communale
b) D'après vous quels sont leurs rôles et responsabilités ? et quelle importance pour la gestion forestière durable ?
c) Comment est-ce qu'ils fonctionnent ?
d) Est-ce que vous collaborez avec les CPF ? Oui, Non, Si oui-Comment, si non-pourquoi pas ? Est-ce que vous pouvez décrire cette collaboration ?
e) Est-ce que vous trouvez les CPF utiles ?

3.1.2 CFC

a) Depuis quand est-ce que il existe des CFC à la commune? et quelle est sa structure ?
b) Est-ce que vous collaborez avec les CFC ? Comment ?

3.2 Qualité de la gestion forestière

a) A quelle étape est rendue la commune dans le processus de classement de la FC ?
b) Comment êtes vous impliquez dans le suivi de la commune dans ce processus (suivi du dossier, élaboration et/ou mise en œuvre du PA) ?
c) Est-ce que vous faites des contrôles dans la forêt communale ? Est-ce que vous avez observé des infractions forestières (p.e. exploitation illégale) pendant la dernière année ?
d) Quelles sont les mesures que vous prenez quand vous constatez une exploitation illégale ?
e) Comment impliquez vous les CPF dans la lutte contre l'exploitation illégale ?

3.3 Communication entre les parties prenantes

a) En quoi consiste la relation actuelle entre les CPF et le Minfof ? Décrire comment
b) Est-ce que vous échangez avec la CFC et les CPF sur les nouvelles concernant la foresterie ? Si oui avec quelle fréquence?
c) Comment est ce que vous échangez avec le public/la population sur les nouvelles dans la foresterie ?
d) comment mettez-vous à profit la présence des CPF, comités riverains, CFC ; dans le cadre de votre travail ?
e)

3.4 Suivi et déroulement du projet par le CTFC

c) Jugez sur une échelle 0 (nul)-10 (très bien) l'approche de mise en œuvre du projet, déroulée par le CTFC et donnez les raisons:
    a. Collaboration avec la mairie (maire et autres responsables)
    b. Approche d'appui : formation CTFC→ CFC→ CPF
    c. La période d'un an du projet
    d. Par rapport aux capacités que la CFC a développées pendant ce projet
    e. Des descentes sur le terrain par le CTFC

Méthodologie : réunions bilan d'échange

Introduction : Objectif : les acteurs présents comprennent le cadre et l'objectif de la mission (15 min)	- Explication de l'objectif de la mission d'évaluation : Sensibilisation sur le concept de la foresterie communale et l'importance des CPF dans ce cadre, Evaluation du projet FGSC (Explication encore de l'objectif du projet
Sensibilisation Foresterie Communale Objectif : les acteurs participants comprennent le concept de la foresterie communale (30 min)	- Input : Foresterie Communale : Questions Discussions. - est que vous savez, qu'est ce que ce ? Quel est l'objectif d'un FC ? Procédures du classement. Où est ce que se trouve la commune ? Aspect Gouvernance et rôle de la population locale→pond au sujet CPF - Matériels : Tableau ZOPP, cartons
Séance de travail sur le CPF Objectif : Les acteurs présents connaissent les CPF et apprécient leur rôles et responsabilités (2h)	- Rappels des rôles et responsabilités des CPF : *CPF ont l'espace de s'exprimer→ à compléter par le CTFC* - Réflexion sur le fonctionnement des CPF en plénière: Présenter la synthèse des résultats de l'évaluation des CPF en terme de « Forces et faiblesses du fonctionnement » ; à présenter sur le tableau ZOPP, réflexion en plénière sur comment le fonctionnement pourrait être amélioré→ travaux en groupe → - Elaboration d'une vision commune pour le CPF en plénière : Comment est ce que vous voyez les CPF dans les 05 prochaines années ? - Qu'est ce qu'il faut pour qu'ils puissent remplir cette vision à l'avenir ? - Recueil des **recommandations** pour la **commune**, le **MINFOF**, le **CTFC** et les **CPF** - Matériels : Tableau ZOPP et cartons
Séance de concertation sur la mise en place d'une Association Communales des CPF	- Sensibiliser tous les acteurs sur cette nécessité → avantages - Etablir une feuille de route pour cette activité : identification des tâches, définition des deadlines et des responsables pour chaque tâche

Annexe 5 : Fiche récapitulative des données collectées

Questions	Réponses (0 à 10)	commentaires
1.1 Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CFC sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est le raison pour votre décision ?		
Intégration institutionnellement à la commune à (0-10) Raison	10	CFC est un organe bien intégré dans la commune
Responsabilités et rôles de membres CFC bien défini et partagé à (0-10) Raison	oui 10	car le responsable socio-éco connait ces tâches
Organisation des documents/Archivage à (0-10) Raison	10	très bon archivage des documents
Communication/Relation avec la marie à (0-10) Raison	7	car le maire prend le temps pour cerner les contours des problèmes forestiers
Communication/Relation avec CTFC à (0-10) Raison	9	car il ya toujours des problèmes de programmation des descentes
Communication/relation avec CPF à (0-10) Raison	7	cela est du au manque de moyen pour les descentes de terrain mais néanmoins la communication est assez bonne
Communication/relation avec chef de poste forestier (Service local du MINFOF) à (0-10) Raison	7	à cause de non coordination des actions pour la lutte contre l'exploitation illégale
·Communication/relation avec concessionnaires à (0-10) Raison	9	Nous échangeons régulièrement avec le chef chantier et son facilitateur sur le terrain
Equipement des CFC à (0-10) Raison	9	absence des éléments mineurs casques et manteaux
1.2 Comment pensez vous on peut améliorer le fonctionnement de la CFC au regard des points suscités ?		par la mise a la disposition de la CFC des moyens pour son fonctionnement
1.3 Est-ce que il y a une ligne budgétaire prévu pour le fonctionnement de la CFC ? Oui, Non	**oui**	
Si oui, est ce que vous recevez ce budget réellement ? Oui, non si non, pourquoi ?	partiellement	car la marie a des problèmes financiers
Si non, pourquoi ? Et comment est ce que vous fonctionnez dans ce cas ?		par des moyens propres et grâce à l'appui des ONG
1.3 Expliquez en grandes lignes votre planification 2011.		engagement du personnel, suivi de l'exploitation forestière, suivi encadrement des CPF et comités riverains
1.4 Vous travaillez avec combien des CPF ?	6	
1.5 Comment est ce que vous organisez le travail avec	confère le PAO de	

les CPF ?	la CFC	

Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CPF sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est la raison pour votre décision ?

critères d'évaluations	**CPF**					
	BODI	**MAKOT**	**SONG-NTOUME**	**SONG LIPEM**	**SONG MBONG**	**NGOGOS**
Vie organisationnelle	2(faible organisation)	10(CPF bien organisé)	9(organisation trop influencé par le chef)	8(organisation trop influencé par le chef)	9(organisation trop influencé par le chef)	10(CPF bien organisé)
Plan d'action	10 (bien élaboré et suivi)	10 (bien élaboré et suivi)	8(PA pas tres bien suivi)	6(activités pas tres bien planifier)	5(activités pas tres bien planifier)	7(PA pas tres bien suivi)
Communication externe /interne	5,5(mauvaise communication externe)	8(communication externe médiocre)	10(communication interne et externe parfaite)	10(communication interne et externe parfaite)	8	6
Système de financement	bien	bien	RAS	bien	cotisation	RAS
Système d'archivage	10	10	9	8	7	9
Capacités des membres	6	10	10	5	6	3

3.3.2. Gestion forestière

Questions	**Réponses**	**commentaires**
1.1 Est-ce que vous avez reçu une formation académique en foresterie ?	oui	Ingénieur des Eaux, forêts et chasses
1.2 Autres formations reçues en relation avec la foresterie/ dans quel cadre ?	oui	formation en Aménagement forestier ATIBT
1.3 Quels sont vos responsabilités à la commune dans		
Elaboration, mise en œuvre et suivi PA	suivi et assistance	j'ai assisté à l'élaboration du PA
Dans les activités d'exploitation	suivi de l'exploitation	
Gestion des revenus	aucune	la forêt vient d'enter en exploitation

Est-ce que il y a un système d'alerte contre des infractions environnementales établies au niveau de la commune ? Comment est ce que ca fonctionne ?	non	
Est-ce que la marie s'engage dans le système d'alerte ?	non	aucune action
1.4 De qui recevez vous le maximum des informations : population, chef de poste, marie, CPF ?)	CPF	ils protègent mieux leurs forêts car c'est leur grenier
1.5 Est-ceque vous dressez un rapport des infractions constatées en forêt ?	oui	
Si oui combien ? et vers qui avez-vous dirigez ces rapports : commune, service local MINFOF, CTFC, etc. ?	2	vers la marie
1.6 Combien fois au mois vous descendez en forêt communale ?	autant que possible	mais ont souffre d'un manque de moyen pour se déployer sur le terrain
1.7 Est-ce que vous remplissez toujours les fiches de suivi pendant vos descentes ?	non	
1.8 Est-ce que la forêt est exploité, par qui et est ce que il y a une plan d'action avec le concessionnaire ?	oui, CAMWA, mais il nya pas de plan d'action	on est au courant parce que nous somme au chantier
1.9 Est-ce que vous êtes en courant des termes du contrat qui lie la commune à l'exploitant.	non	
1.10 Est-ce que les termes du contrat avec l'exploitant sont respectés ?	RAS	
1.11 Comment est ce que vous êtes informé sur les nouvelles dans la foresterie-concernant votre FC et en général (législation etc.) ?	par la radio, par le maire et par les ONG partenaire	

3.3.3. Communication

Questions	**Réponses**	**commentaires**
1.2 Quels sont vos partenaires principales lesquels vous communiqué sur les aspects dans la foresterie ?	CTFC, GIZ, FEICOM, MINFOF,MINATD, Projet Canadien	
1.3 A quelle périodicité vous échangez avec la mairie sur la foresterie ?	régulièrement	
1.4 Est-ce que il y a des réunions formelles entre vous et le chef de poste de MINFOF ?	oui	réunion EIE

1.5 Dans le cas de l'exploitation, comment et dans quel périodicité vous échangez avec le concessionnaire ?	régulièrement	car nous sommes sur le chantier
1.6 Est ce que vous êtes échangez avec le Conseil Municipal sur les aspects foresterie et est ce que le CM prend en compte CFC et CPF dans le planning budgétaire annuel ? Oui, Non, si Non, pourquoi pas ? Si oui, comment ca se passe et comment est ce que vous évaluer l'efficacité de cette échange ?	oui	puisque un budget nous est octroyé mais pas réalisé
1.8 Est-ce que vous collaborez avec les comités riverains et communaux de votre commune ? (arrêté 0520…). Si oui, sur quels aspects ? Si non, pourquoi pas ?	sur les formations	mais ils ne sont pas encore véritablement actifs

3.3.4. Déroulement du projet FGSC par le CTFC

Questions	**Réponses (0 à 10)**	**commentaires**
4.1 Jugez sur une échelle 0 (nul) – 10 (très bien) l'approche du projet, déroulé par le CTFC sur :		
Moment de démarche du projet (0-10) Raison	9	
Méthodologie (0-10) Raison	10	
Approche d'appui : formation CTFC CFC CPF (0-10) Raison	10	
Qualité des modules (0-10) Raison	10	ils répondaient aux attentes des CPF
La période du projet d'un an (0-10) Raison	10	la formation c'est achève net au début de l'exploitation de la forêt communale
par rapport aux capacités lesquels vous, le CFC, développé pendant ce projet (0-10) Raison	9	
Des descentes sur le terrain par le CTFC (0-10) Raison	7	parfois mal planifier
4.2 Quels sont vos recommandations pour le déroulement des projets par CTFC à l'avenir ?		une plus grande implication des CFC dans la mise œuvre des projets

3.3.5. Archivage des CPF

	Existence des outils (Oui/Non)	**Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)**	**Qualité de l'utilisation/suivi continu 0-10 (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)**
Système de	**oui**	**Oui**	**10**

documentation/archivage			
PAO	**oui**	**oui**	**10**
Disponibilité des Fiches de suivi CPF et exploitation forestier	**oui**	**oui**	**3 mal compris par les travailleur au chantier**
Document/Carnet du système d'alerte	**oui**	**oui**	**3, pas très efficace**
Autres Comptes rendus, PV	**oui**	**oui**	**7**

Disponibilité des documents pertinentes dans l'archivage :

Disponibilité	**Oui**	**Non**
informations d'exploitation de la forêt communale	**oui**	
informations sur l'utilisation des revenus issus de l'exploitation	**oui**	
Informations sur les CPF (existence, règlement intérieur, système d'alerte etc.)	**oui**	
informations sur le plan d'action CPF	**oui**	
Comptes rendus et PV CPF	**oui**	
Comptes rendus et PV Foresterie	**oui**	

3.3.1. Fonctionnements

Questions	**Réponses (0 à 10)**	**commentaires**
1.1 Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CFC sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est le raison pour votre décision ?		
· Intégration institutionnellement à la commune à (0-10) Raison	8,5	CFC est un organe bien intégré dans la commune
· Responsabilités et rôles de membres CFC bien défini et partagé à (0-10) Raison	oui 8,5	car tous les dossiers relatif a la foresterie me son coté
· Organisation des documents/Archivage à (0-10) Raison	7,5	très bon archivage des documents (mais bibliothèque pas très complet)
Communication/Relation avec la marie à (0-10) Raison	8	Contact est facile avec le maire d'autant plus que lui-même est forestier
Communication/Relation avec CTFC à (0-10) Raison	9	car il ya toujours des problèmes de programmation des

		descentes
Communication/relation avec CPF à (0-10) Raison	7,5	cela est du au manque de moyen pour les descentes de terrain et a l'absence du CFC mais néanmoins la communication est assez bonne
Communication/relation avec chef de poste forestier (Service local du MINFOF) à (0-10) Raison	7	à cause de non coordination des actions pour la lutte contre l'exploitation illégale de mon absence
Communication/relation avec concessionnaires à (0-10) Raison	9	Nous échangeons régulièrement avec le chef chantier et son facilitateur sur le terrain
Equipement des CFC à (0-10) Raison	9	absence des éléments mineurs casques et manteaux
1.2 Comment pensez vous on peut améliorer le fonctionnement de la CFC au regard des points suscités ?		par la mise a la disposition de la CFC des moyens pour son fonctionnement
1.3 Est-ce que il y a une ligne budgétaire prévu pour le fonctionnement de la CFC ? Oui, Non	**oui**	
Si oui, est ce que vous recevez ce budget réellement ? Oui, nonà si non, pourquoi ?	oui	Je le reçois de manière trimestrielle en fonction de mon état de besoin
1.3 Expliquez en grandes lignes votre planification 2011.		engagement du personnel, préparation de l'exploitation du 2éme bloc, suivi encadrement des CPF et comités riverains
1.4 Vous travaillez avec combien des CPF ?	2	
1.5 Comment est ce que vous organisez le travail avec les CPF ?	confère le PAO de la CFC	

Est-ce que vous pouvez évaluer l'état de fonctionnement des CPF sur une échelle 0 (pas du tout) – 10 (excellent) ? Quel est la raison pour votre décision ?

critères d'évaluations	CPF	
	MFEM	ZAMAN
Vie organisationnelle	7 (organisation moyen)	8 (organisation moyen)
Plan d'action	7 (PA bien élaboré et plus ou moins suivi)	7 (PA bien élaboré et plus ou moins suivi)
Communication externe /interne	7(communication externe passable)	8(communication externe médiocre)
Système de financement	cotisation	cotisation
Système d'archivage	10	10

Capacités des membres	9 (complémentarité dans l'équipe)	6(le chef fait presque tout)

3.3.3. Gestion forestière

Questions	Réponses	commentaires
1.1 Est-ce que vous avez reçu une formation académique en foresterie ?	oui	technicien des Eaux, forêts et chasses
1.2 Autres formations reçues en relation avec la foresterie/ dans quel cadre ?	oui	formation des CFC/ CTFC
1.3 Quels sont vos responsabilités à la commune dans		Chef de CFC
Elaboration, mise en œuvre et suivi PA	non	j''etais absent
Dans les activités d'exploitation	suivi de l'exploitation	Cellule pas encore opérationnelle (absence du CFC)
Gestion des revenus	non	Absence du CFC
Est-ce que il y a un système d'alerte contre des infractions environnementales établies au niveau de la commune ? Comment est ce que ca fonctionne ?	non	
Est-ce que la marie s'engage dans le système d'alerte ?	non	aucune action
1.4 De qui recevez vous le maximum des informations : population, chef de poste, marie, CPF ?)	CPF	ils protègent mieux leurs forêts car c'est leur grenier
1.5 Est-ce que vous dressez un rapport des infractions constatées en forêt ?	oui	
Si oui combien ? et vers qui avez-vous dirigez ces rapports : commune, service local MINFOF, CTFC, etc. ?	1	vers la marie
1.6 Combien fois au mois vous descendez en forêt communale ?	autant que possible	mais ont souffre d'un manque de moyen pour se déployer sur le terrain. Mon absence trop prolongé a cause de mes cours
1.7 Est-ce que vous remplissez toujours les fiches de suivi pendant vos descentes ?		
1.8 Est-ce que la forêt est exploité, par qui et est ce que il y a une plan d'action avec le concessionnaire ?	non	Non mais en fin d'exploitation et l'exploitant était CUFF
1.9 Est-ce que vous êtes en courant des termes du contrat qui lie la commune à l'exploitant.	oui	

1.10 Est-ce que les termes du contrat avec l'exploitant sont respectés ?	oui	
1.11 Comment est ce que vous êtes informé sur les nouvelles dans la foresterie-concernant votre FC et en général (législation etc.) ?	par la radio, par le maire et par les ONGs partenaires, atelier et séminaire	

3.3.4. Communication

Questions	**Réponses**	**commentaires**
1.2 Quels sont vos partenaires principales lesquels vous communiqué sur les aspects dans la foresterie ?	CTFC, GIZ, FEICOM, MINFOF,MINATD, Projet Canadien	
1.3 A quelle périodicité vous échangez avec la mairie sur la foresterie ?	régulièrement	
1.4 Est-ce que il y a des réunions formelles entre vous et le chef de poste de MINFOF ?	oui	Dans le cadre des action dans la forêt communale
1.5 Dans le cas de l'exploitation, comment et dans quel périodicité vous échangez avec le concessionnaire ?	difficilement	car il se méfiais de moi
1.6 Est ce que vous êtes échangez avec le Conseil Municipal sur les aspects foresterie et est ce que le CM prend en compte CFC et CPF dans le planning budgétaire annuel ? Oui, Non, si Non, pourquoi pas ? Si oui, comment ca se passe et comment est ce que vous évaluer l'efficacité de cette échange ?	oui	puisque un budget nous est octroyé et réalisé
1.8 Est-ce que vous collaborez avec les comités riverains et communaux de votre commune ? (arrêté 0520…). Si oui, sur quels aspects ? Si non, pourquoi pas ?	non	Car arrêté 520 est anti décentralisation et ces comités n'existent pas

3.3.5. Déroulement du projet FGSC par le CTFC

Questions	**Réponses (0 à 10)**	**commentaires**
4.1 Jugez sur une échelle 0 (nul) – 10 (très bien) l'approche du projet, déroulé par le CTFC sur :		
Moment de démarche du projet (0-10) Raison	9	
Méthodologie (0-10) Raison	10	
Approche d'appui : formation CTFC CFC CPF (0-10) Raison	10	

Qualité des modules (0-10) Raison	10	ils répondaient aux attentes des CPF
La période du projet d'un an (0-10) Raison	10	la formation c'est achève net au début de l'exploitation de la forêt communale
par rapport aux capacités lesquels vous, le CFC, développé pendant ce projet (0-10) Raison	9	
Des descentes sur le terrain par le CTFC (0-10) Raison	7	parfois mal planifier
4.2 Quels sont vos recommandations pour le déroulement des projets par CTFC à l'avenir ?		une plus grande implication des CFC dans la mise œuvre des projets. Les frais des formations qui ne sont pas a la hauteur des attentes des populations

3.4.6. Archivage des CPF

	Existence des outils (Oui/Non)	**Utilisation/suivi continu des outils (Oui/Non)**	**Qualité de l'utilisation/suivi continu 0-10 (0-mal rempli/mal comprit – 10 très bien rempli/très bien comprit)**
Système de documentation/archivage	**oui**	**Oui**	**10**
PAO	**oui**	**oui**	**10**
Disponibilité des Fiches de suivi CPF et exploitation forestier	**oui**	**oui**	**3 mal compris par les travailleurs au chantier**
Document/Carnet du système d'alerte	**oui**	**oui**	**3, pas très efficace**
Autres Comptes rendus, PV	**oui**	**oui**	**7**

Disponibilité des documents pertinents dans l'archivage :

Disponibilité	**Oui**	**Non**
informations d'exploitation de la forêt communale	**oui**	
informations sur l'utilisation des revenus issus de l'exploitation	**oui**	
Informations sur les CPF (existence, règlement intérieur, système d'alerte etc.)	**oui**	
informations sur le plan d'action CPF	**oui**	
Comptes rendus et PV CPF	**oui**	

Comptes rendus et PV Foresterie	**oui**	

Cibles	**N°**	**réponses**	**Commentaire/Synthèse**	
Délégue Departemental Minfof	3.1			
	3.1.1			
	a)	8-9 ? Il ne connaît pas des chiffres	Délègue n'as aucune idée combien des CPF se trouvent à la commune de Batouri. Au début il a considéré les CPF seulement comme interface entre la population et la commune. Il n'a pas vu le rôle intermédiaire entre population et administration forestier. La connaissance sur les rôles et responsabilités CPF très limités. Il trouve difficilement des documents dans son bureau concernant les CPF. Interaction et Collaboration se limite aux élections. Après il n'avait plus le contact avec ses structures.	
	b)	C'est une interface entre la population et la commune. Il font les sensibilisation et ils sont impliqué dans la conservation du forêt.		
	c)	Il ne fonctionne pas encore en tant que tel, ils étaient juste mit en place, c'est la fin de la sensibilisation		
	d)	Collaboration sera intéressant à l'avenir, mais jusqu'au maintenant, le Minfof n'a eu pas encore beaucoup de contact avec les CPF		
	e)	Oui, très utile		
	3.1.2			
	a)	Le CFC existe depuis 1,5 a à Batouri. Il ne connait pas la structure du CFC.	CFC et Administration se connaissent, mais il n'y pas des cadres d'échange formel.	
	b)	Oui, s'il y a une infraction, des CFC signal à l'administration et l'administration s'occupent		
	3.2			
	a)	Ne connait pas l'étape	Minfof local n'est pas vraiment en courant du processus du classement/ Le CFC ont également pas fait l'effort de plus échanger avec le Minfof sur ce sujet.	
	b)	Il n'est pas vraiment informé sur l'avancement des dossiers		
	c)	Non, le Minfof ne fait pas des contrôles au massif du FC, parce que il n'est pas encore en exploitation. Juste quand il y a des dénonciations, ils suivent ca. Mais jusqu'au maintenant rien n'était pas signaler.		
	d)	1. décent sur le terrain, 2. Saisir le bois, 3. Auteur d'infraction		
	e)	Minfof s'impliqué une fois dans la sensibilisation des CPF, mais à l'avenir, on devait se plus impliquer		
	3.3			

	a)	Rien – pas de collaboration	Il n'y a pas des sensibilisations de la population en grand échelle, par exemple
	b)	Pas très intensivement, et pas dans une cadre formel	
	c)	Pas vraiment	
	d)	Comité riverain n'existe pas encore	
	3.4		
	a)	9-parce que le CTFC a réussi de le mettre en place	Minfof local a constaté qu'ils n'étaient pas vraiment impliqués dans le processus de la mise en place des CPF, ils n'ont également jamais reçu des rapports par le CFC. A l'avenir ils souhaiteraient d'être plus impliqué.
	b)	9-bonne approche de former les formateurs, c'est sont les gens sur place	
	c)	5-temps n'est pas suffisant pour avoir des structures fonctionnelles	
	d)	Ne peux pas juger ca	
	e)	Ne peux pas juger ca	

Cibles	N°	Réponses	remarque	Commentaire/Synthèse
Maire Dimako (1er adjoint)	1.1			
	1.1.1			
	a)	Pol, Forêt, Savanne, Centre (4 Secteurs)	Maire insisté sur les 4 secteurs, il n'est pas en courant qu'il y en a 5	Le CCG est une structure de la commune, qui appartient à la commune et pour le maire les responsabilités du CCG sont bien connues. Par contre les responsabilités ajoutées (comme CPF) ne sont pas très courant pour le maire. Le fonctionnement du STRUCTURE CCG du maire n'est pas pertinent pour le maire. Ca l'aire comme l'existence du CCG est restreint à leur décent sur le terrain à deux, pour faire les contrôles.
	b)	Interface communauté et commune, animation de la population, les CCG sont important pour que la gestion forestier est transparent et la population est impliqué maire insisté sur l'aspect que	Maire formulé que la 1. Génération du CCG était impliqué dans l'élaboration du PA, pais en tout cas, les membres CCG n'ont ni en exemplaire du PA, ni ils sont impliqués pendant le suivi du PA	
	c)	CCG n'ont pas un financement spécifique ou concret pour leur fonctionnement ; mais il y a une rotation mensuelle des membres CCG qui partent en forêt pour le suivi et ils sont compensé pour cet activité par la commune		
	d)	Parce qu'ils ont été crées, à cause de ca, la commune veux leur existence		

	e)	Parce qu'ils ont été crées, à cause de ca, la commune veux leur existence	Pas encore une réflexion au niveau de la commune sur un meilleur fonctionnement du CCG	
	f)	Pas encore		
	g)	/		
	1.1.2			
	a)	2010, CFC fait parti du cadre communale et ils supervisent l'ensemble des activités en forêt		La structure du CFC l'aire bien intégré dans la commune. Si le CFC fait vraiment parti de l'organigramme est à verifié.
	b)	Le CFC fait parti de l'organigramme de la commune		
	c)	Tâches sont clarifié, il n'y a pas des hiérarchies, chacun a son rôle		
	d)	Le CFC fait parti de la commune (organigramme communautaire. Les CFC était créer pour fonctionner come interface entre la commune (domaine foresterie) et les acteurs externes		
	1.2			
	a)	Exploitation du 2eme ou 3eme block	Maire ne pas sûre où ils exploitent	Le maire n'est pas trop en courant concernant les activités en FC. La commune n'informe pas le Minfof sur les infractions sur le territoire du FC. Eu même s'en occupe.
	b)	Oui		
	c)	/		
	d)	1. Adjoint n'était pas encore à la commune, quand le PA était élaboré. C'est le CFC qui suit en quotidienne les activités en forêt	FC Dimako est déjà exploité depuis 50 ans, en conséquence c'est une forêt pauvre, dans le FC ils exploitent jamais tous, parce que Alpicam n'achète pas tous	
	e)	Pour l'instant c'est la population qui signalise les infractions en forêt (population → CCG → CFC), Si les infractions sont signalés, le maire compose une équipe qui décent en forêt	Le chef de poste n'est pas informé dans la commune de Dimako s'il y a des infractions sur le territoire de la FC, c'est la commune seul qui s'occupe. La commune prévoir également des Eco-	

			Guards, qui vont garder la FC.	
	f)	C'est le maire (1.adjoint qui forme des équipes pour descendre sur le terrain, quand il y a une infraction)		
	1.3			
	a)	Les 2 membres CCG descendent sur le terrain par mois, ils produisent un rapport, il y a des réunions de concertation entre le CCG et la commune		Le CCG fait parti de la commune, mais en même temps le CCG est sont vrai fonctionnement est négligé. La commune se ne casse pas la tête s'ils fonctionnent durablement ou pas. Ils étaient mis en place, et l'engagement de la commune vers le CCG est limité au tolérance de leur existence par la commune
	b)	Au quotidienne		
	c)	C'est le rôle des membres CCG		
	d)	Les CM accompagne les CCG au quotidienne en forêt et les CM doivent également produisent un rapport		
	e)	/		
	1.4			
	a)	7-parce que il faillait vraiment un recyclage-le 1. Génération des membres CCG était bien formé, mais les membres CCG n'ont pas encore eu la chance de participer pendant les formations		Engagement du CTFC dans le renforcement des capacités des CCG était bien apprécie par la commune. Le CCG était redynamisé par des formations etc.
	b)	6-on était régulièrement informe, mais le CTFC doit informer plus en avance pour que la commune peut se préparer		
	c)	6- il était mieux si le CTFC à formé directement les CCG, et pas par le CFC, le message passerait mieux		
	d)	8-mais le renforcement des qualités doit continuer		
	e)	8-il ne peut pas juger ca		
	f)	9-la présence de CTFC et la répétition du message par le CTFC était très important		

Cibles	N°	réponses	Commentaire/Synthése
Sous Préfet Batouri : ANKONG Pierre Duplexe	2.1		Depuis les élections le sous préfet ne plus impliqué dans le sujet CPF, il est également pas mis en courant par la commune. Il a aucune information sur le l'état actuelle des CPF. Mais il est mentionné qu'il apprécie l'existence des CPF et leur rôle.
	a)	15 – Dimako, Kambélé 1,2,3,	
	b)	Information, relais, les problèmes sont communiqués Gestion durable, gardien de la forêt, contrôle du coupe illégale	
	c)	Aucune idée sur leur fonctionnement	
	d)		
	e)	N'est jamais vu des rapports des CPF	
	f)	Seulement pendant la période des élections, depuis plus	
	g)	Ne connais pas	
	h)	non	
	2.2		
	a)	Etape premier ministre	Ne pas trop impliquer dans le sujet FC
	b)	non	
	2.3		
	a)	partenaire	Sous préfet échange avec le maire sur les sujets de la foresterie
	b)	Echange régulièrement avec le CFC	
	c)	Ne connait pas	
	2.4		
	a)	9 bons partenariats	Apprécie l'initiative du CTFC de déroulé le projet, mais il était également pas trop en courant des activités qui se passe par le CTFC, à l'avenir il souhaiterait d'être plus impliqué et informé
	b)	10	
	c)	10	
	d)	Ne pas en courant	
	e)	Ne pas en courant	

Cibles	N°	réponses	Commentaire/Synthése
Sous Préfet Dimako : Meka Basil	2.1		Le sous préfet n'est pas du tout en courant de l'existence du CCG. Ca fait 3 mois qu'il était installé à Dimako, mais il a pas encore eu beaucoup d'échange avec la commune. Il se plait de ca.
	a)	Non	
	b)	Non	
	c)	Non	
	d)	Il s'imagine seulement que l'autorité (sous préfecture) doit s'impliquer pour que les CCG marchent bien	

	e)	Non		
	f)	Le maire le ne pas informé		
	g)	/		
	h)	/		
	2.2			
	a)	/		
	b)	/		
	2.3			
	a)	Non		
	b)	Le maire se pas encore rapproché à lui sur tous ca		
	c)	/		
	2.4			
	a)	/		
	b)	/		
	c)	/		
	d)	/		
	e)	/		

QUELQUES SYNTHESES

Acteurs	Variables				
	Existence Et fonctionnement Des CPF et CFC	**Qualité du suivi De la gestion forestière Par les CPF/CFC**	**Communication entre Les parties prenantes**	**Contributions à la Législation forestière et valorisation des expériences**	**Suivi et déroulement du projet par le CTFC**
Maire de Batouri	**CPF** - Existence des CPF ; - Fonctionnement réduit à la sensibilisation, l'information et la formation des populations vu que la FC n'est pas encore classée ; - Suivant le contrat passé avec le CTFC la commune apporte sa cote part dans l'appui des CPF afin que le processus de classement aboutisse ; - La commune prévoit une gestion durable de la FC qui va assurer la pérennité du CPF ; **CFC** - CFC installée depuis deux ans ; - La CFC est constitué de deux cadres pour le moment et bientôt sera greffé dans l'organigramme type de la commune ; - Pour le fonctionnement les cadres de la CFC ont le statut d'agents communaux. Ils sont temporaires en attendant l'avancement du dossier.	- Classement imminente de la FC - la population a été sensibilisée afin de déclarer toute exploitation illégale - Le maire n'hésite pas à descendre sur le terrain pour des opérations coup de poing ; des virgiles avec téléphone ont été mis en place pour alerter la commune et la DDFOF	- La CFC est la courroie de transmission entre les CPF et le maire - Des échanges réguliers sont entretenus entre la CFC et la Mairie sur les textes et loi sur la foresterie - la communication avec les populations se fait à travers la radio communale et la CFC ; - Les CM sont au courant de toutes les activités du Maires surtout en ce qui concerne la FC et ils sont facilitateurs dans la sensibilisation ;		a) 10/10 le CTFC a énormément facilité le dossier de Classement ; b) 10/10 c) la commune prie le CTFC de continuer son appui d) La période d'un an est courte. Les populations ont besoin de plus de temps pour assimiler les principes ; e) 8/10 f) 8/10

Acteurs	Variables				
	Existence Et fonctionnement Des CPF et CFC	**Qualité du suivi De la gestion forestière Par les CPF/CFC**	**Communication entre Les parties prenantes**	**Contributions à la Législation forestière et valorisation des expériences**	**Suivi et déroulement du projet par le CTFC**
	Par ailleurs la mairie se charge de leur fournir du carburant pour leur moto et du matériel didactique ; - Mesures prise par la commune pour les CFC : 1) la CFC deviendra un service à part entière de la commune et les cadres seront recrutés comme agent communale ; 2) Les dossiers du personnel de la CFC seront acheminés au MINADT et ils seront recrutés comme cadres par la commune ; 3) l'exploitation de la FC nous permettra de recueillir les ressources soutenir la CFC				
DD MINFOF KADEY	**CPF** - Chaque CPF est mentionné dans un dossier à la Délégation Départementale - Les CPF joue le rôle d'interface entre les populations et la commune. Les CPF sont chargés de sensibiliser, rassembler, recenser les problèmes ; - En attendant le classement de la FC les CPF sont réduis à la sensibilisation ; - La DD apporte un appui technique	- Le processus de classement de la FC est très avancé. Le décret est imminent et la DD a apporté un appui à la tenu de toutes les réunions ; - Un contact est maintenu entre le CPF et le MINFOF local pour tuer toute exploitation illégale dans l'œuf	Le contact entre les CPF, les CFC et le MINFOF local est effectif mais pas souvent très régulier.		a) 9/10 les CPF ont été mis en place b) 9/10 la CFC forme les CPF il est donc normale que l'approche soit apprécié c) 5/10 le CPF est un concept nouveau il faudra un suivi plus étendu sur le temps de ces CPF

Acteurs	Variables				
	Existence Et fonctionnement Des CPF et CFC	**Qualité du suivi De la gestion forestière Par les CPF/CFC**	**Communication entre Les parties prenantes**	**Contributions à la Législation forestière et valorisation des expériences**	**Suivi et déroulement du projet par le CTFC**
	au CPF au cours des réunions ; - Les CPF sont très utile de part leur importance dans la sensibilisation et la protection du massif forestier **CFC** - la CFC existe depuis le 26 Janvier 2010 ; - la CFC ne fonctionne pas encore au plein sens du terme vu que la FC n'est pas encore classée - La CFC fait appel à la DD à tout moment. Mais le retour n'est pas toujours évident				Que le CTFC se rapproche un peu plus de l'administration forestière par courtoisie et pour information
Maire de Lomié	**CPF** - Maitrise les CPF et ainsi que leur dénomination - les CPF sont là pour le contrôle du respect de la gouvernance forestière. Il joue le rôle de relais entre la population et l'administration forestière - pour le moment le fonctionnement des CPF est plutôt flou parce qu'ils n'ont pas les moyens de fonctionner	- Niveau du processus : les structures prévues par l'Arrêté 0520 sont déjà en place ; la forêt communale est classée. - pour l'instant, les résultats d'inventaire d'aménagement sont attendus depuis le 15 Mars 2011 - L'ONG CEFDJAR a été	- 03 CPF se sentent liés à la commune de Lomié mais les autres sont rapprochés de Pallisco. Les infos passent par la CFC mais parfois elles parviennent directement au maire - les échanges sont quotidien entre la CFC et la commune et les ONG		a) Moment de Mise en place des CPF bien choisi pour ceinturer la forêt communale et faciliter son classement b) 7/10 car la collaboration a été effective c) 6/10 d) un an largement suffisant pour la mise en

Acteurs	Variables				
	Existence Et fonctionnement Des CPF et CFC	**Qualité du suivi De la gestion forestière Par les CPF/CFC**	**Communication entre Les parties prenantes**	**Contributions à la Législation forestière et valorisation des expériences**	**Suivi et déroulement du projet par le CTFC**
	- pour la pérennité des CPF la commune a prévu un fond de roulement tout au long de l'exploitation de la FC **Comités riverains** - Les comités riverains existent et sont repartis en secteur bénéficiant de la RFA - pour assurer un meilleur résultat dans le processus de gestion de la FCle, la commune fera en sorte que les CPF et les CR travaillent en étroite collaboration **CFC** - la CFC est installée depuis deux ans Structure de la FC : 1 responsable 1 assistant - Afin d'assurer le fonctionnement et la pérennité de la CFC, la commune l'a prévu dans le budget 2011. Le recrutement d'un technicien des eaux et forêt est aussi prévu - Afin de faciliter l'encadrement des CPF par la CFC la commune lui fourni le carburant et même les perdiems	recruté pour le contrôle des limites de la forêt communale - le Maire s'implique dans le système d'alerte. Quand un CPF fourni une information le maire descend sur le terrain	locales interviennent pour communiquer toutes les nouvelles en foresterie aux populations - Les CM sont informés sur la foresterie communale au cours des conseils municipaux		place des CPF mais il faudrait prévoir plus de temps pour l'accompagnement

Acteurs	Variables				
	Existence Et fonctionnement Des CPF et CFC	**Qualité du suivi De la gestion forestière Par les CPF/CFC**	**Communication entre Les parties prenantes**	**Contributions à la Législation forestière et valorisation des expériences**	**Suivi et déroulement du projet par le CTFC**
	des missions				
Chef de poste de control forestier et de chasse de Lomié	**CPF** - Les CPF sont connus et leur localisation précisé - les CPF joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs des titres et les populations. Les CPF assure le control de la forêt et dénonce les fraudes et l'exploitation illégale. - Le MINFOF local n'avais pas été très impliqué dans l'installation des CPF, par ailleurs le chef de poste n'a pas les textes des CPF - La collaboration entre le chef de poste et les CPF est minime - Les CPF sont utiles. Ils facilitent certaines relations **CFC** - Les CFC existent depuis deux ans dans la commune mais le chef de poste n'a aucune idée de leur structure. Celle-ci doit se rapprocher du chef de poste afin de rendre transparent toute activité	- la FC est classée le chef de poste n'y a pas été impliqué - Avant les CPF on avait mis en place un système au niveau des communautés pour faire passer l'information en cas de fraude - Au début les CPF se sont mis au dessus des gestionnaires des Forêts communautaires ce qui n'est pas stipulé par la loi. A présent ils ont compris qu'ils sont là pour dénoncer l'exploitation illégale - Les CPF sont très regardant vers les forêts communautaires pourtant ils doivent axer leurs activités vers la Forêt communale	Il n'y a pas d'échange réel entre la CFC et le MINFOF local mais des échanges sont entretenus ente les CPF lors des descentes dur le terrain - Des échanges et des communications peuvent être entretenus entre le Chef de poste et les populations dans le règlement des conflits		Le MINFOF doit être impliqué dans les différentes réunions et entrer en possession des rapports